



Compétitivité régionale et emploi 2007-2013

Rapport stratégique national 2012

Version finale du 17.12.2012



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail et de l'Emploi



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et à la Grande Région



Le présent rapport stratégique national 2012 a été rédigé conformément à l'article 29 du règlement (CE) n°1083/2006 et suivant la note de guidance (CE) du COCOF n°11-0040-01-EN du 19 janvier 2012. Il reflète la situation au 31 décembre 2011.



Sommaire

A. La situation et l'évolution socio-économiques.....	4
1) Contribution du FEDER.....	7
B. Réalisations et perspectives	
C. Avancées et défis liés à la mise en œuvre des priorités et stratégies définies	
D. Exemples de bonne pratique	
2) Contribution du FSE.....	28
B. Réalisations et perspectives	
C. Avancées et défis liés à la mise en œuvre des priorités et stratégies définies	
D. Exemples de bonne pratique	
3) Contribution de la « Coopération territoriale européenne ».....	58
E. Conclusions.....	63



A. Situation et évolution socio-économiques¹

A1 *Changements de la situation socio-économique, particulièrement les changements en relation avec les objectifs et stratégies du PO*

La situation et l'évolution socio-économiques peuvent être appréhendées moyennant quelques indicateurs significatifs et pertinents pour les objectifs et stratégies du CRSN et de ses PO. Au Luxembourg, le cadre de référence stratégique national 2007-2013 et ses programmes opérationnels avaient été établis dans un contexte conjoncturel plutôt positif. Mais depuis le début de la crise financière en octobre 2008, la croissance tendancielle ou potentielle de l'économie luxembourgeoise ne cesse de ralentir. Encore proche de 5% au tournant du siècle, elle s'inscrit à ce jour dans une fourchette comprise entre 1,5% et 2%.

Le PIB a enregistré une très légère progression en cours du 4^{ème} trimestre 2011, à savoir de 0,2% par rapport au 3^{ème}. Pour l'ensemble de l'année 2011, la croissance en volume est de 1,6%. L'évolution de la croissance au cours des années 2008 à 2010 a été révisée à la baisse, donnant l'image d'une crise plus grave qu'initialement escomptée en 2008-2009. Dans une perspective historique toutefois, l'année 2011 représente – hormis les années de crise 2008 et 2009 – l'une des plus faibles en termes de croissance de l'activité, témoignant la fragilité de la situation et illustrant un contexte économique toujours difficile.

D'une manière générale, les différentes branches de l'économie luxembourgeoise, que ce soit en termes de valeur ajoutée ou sur la base d'autres indicateurs (production, chiffre d'affaires), accusent une tendance au ralentissement depuis le début 2011.

Les finances publiques sont proches de l'équilibre en 2011, mais devraient s'en éloigner à nouveau en 2012. Néanmoins, le budget 2012 répond à l'objectif du gouvernement d'arriver à moyen et long terme à une situation saine au niveau des finances publiques, avec un niveau d'endettement limité.

Tout comme en Europe, et en lien avec le ralentissement conjoncturel actuel, le marché du travail luxembourgeois est dans une phase de retournement. Ainsi, le 2^{ème} trimestre 2011 est marqué par une réorientation à la hausse du chômage ainsi que par une perte de dynamisme au niveau de l'emploi salarié. Tous les indicateurs disponibles confirment cette tendance. Le travail intérimaire, qui est parmi les indicateurs les plus avancés du marché du travail, est en train de ralentir depuis le 3^{ème} trimestre de 2010. Aussi, les faillites d'entreprises restent à un niveau élevé sur le début de 2011 et le chômage partiel s'est remis à augmenter sur la fin de l'année 2011. Ainsi, le taux de chômage s'établit à 6% en moyenne en 2011, soit au même niveau qu'en 2010. Comme la décélération de

¹ Partie commune au PO FEDER et au PO FSE



l'emploi devrait se faire de manière progressive, l'impact négatif sur le chômage se fera sentir surtout en 2012.

Dans un autre registre, non sans importance pour la perspective territoriale dans laquelle se place le CRSN, il convient de relever que la population résidente n'a eu de cesse de croître (+3,82% entre 2009 et 2011²) avec une certaine concentration sur la capitale et les communes limitrophes, ceci sous l'effet de l'immigration (+ 5,49%³ soit 42% de la croissance démographique totale).

A2 Développement et prévisions socio-économiques

Quant aux prévisions économiques pour le Luxembourg, les résultats du 1^{er} semestre 2012 et les perspectives pour la suite de l'année ainsi que pour 2013 vont dans le sens d'une croissance de l'activité économique très faible. Le ralentissement semble par ailleurs en train de se propager à des nouveaux secteurs, comme la construction ou plus récemment le commerce de détail. Le scénario décrit dans la note de conjoncture gouvernementale de juillet 2012 reste d'actualité, c-à-d : une année 2012 de stagnation (+0,1%) et une reprise molle en 2013 (+1,7%).

La situation sur le marché du travail continue à se détériorer. Etant donné, le décalage entre l'activité et l'emploi et vu la faiblesse de l'activité depuis la fin de 2011, la situation ne devrait pas s'améliorer avant 2014. En 2012, surtout en début d'année, le ralentissement de l'emploi a été encore peu marqué, mais l'ajustement est en cours, comme en témoignent les derniers chiffres mensuels des créations d'emplois (+2,2% en mai 2012 contre +3,0% en décembre 2011). Sous l'effet de cette dynamique de l'emploi faiblissant, le chômage devrait augmenter tout au long de 2013 et atteindre un record historique de 6,8% (moyenne annuelle); tout en sachant que la moyenne historique de la période 1990-2009 est de 3,3%.

Au niveau du PIB, le Luxembourg a enregistré un recul très prononcé au cours du 1^{er} trimestre 2012, de 1,5% par rapport au 4^e trimestre 2011. Les enquêtes de conjoncture, qui, à l'instar de ce que l'on observe pour l'ensemble de la zone euro, se sont largement dégradées au cours du 2^{ième} trimestre 2012, laissent entrevoir une nouvelle contraction de l'activité.

La situation des finances publiques en 2012 dépendra en large partie de l'évolution des conditions macro-économiques qui évoluent actuellement dans un environnement caractérisé par une volatilité et une incertitude très importantes. Sous l'effet d'une récession de la zone euro en 2012, la croissance économique au Luxembourg risque de se ralentir encore en 2012 avec une prévision de 1% en termes réels, ce qui aura un impact négatif sur les recettes. Par conséquent, en 2012, le déficit nominal risque de se détériorer à 1,5% du PIB.

² STATEC
³ STATEC



Selon les principales organisations internationales (FMI, OCDE, CE), l'activité dans la zone euro, donc également au Luxembourg, devrait graduellement reprendre avec des rythmes d'expansion proches de 2%, voire au-dessus, à partir de 2014.

Toutefois, notons que les hypothèses sur lesquelles sont basées les prévisions de croissance de la Commission, soubassement des prévisions du STATEC, sont extrêmement fragiles et peut-être déjà contredites en partie par l'évolution économique ayant suivi leur établissement.



1) Contribution du FEDER

B. Réalisations et perspectives

Les axes prioritaires et les objectifs du CRSN sont les suivants :

1. Contribuer à rendre le site luxembourgeois plus attractif pour les investissements et l'emploi.
2. Améliorer la connaissance et l'innovation, facteurs de croissance.
3. Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

L'objectif du fléchage « Lisbonne » est de dépasser le minimum requis de 75%. Ainsi le CRSN prévoit que pour le volet FEDER, 81% des dépenses seront en ligne avec la Stratégie de Lisbonne et que le volet FSE sera dévolu à 100% aux lignes directrices « emploi ».

B3 Contribution aux objectifs du cadre de référence stratégique national, sur la base des données quantifiées concernant les réalisations et les indicateurs de résultat – réalisés et attendus – par rapport aux indicateurs spécifiques des programmes convenus (article 29, paragraphe 2)

Parmi les 58 projets engagés au 31.12.2011, c.-à-d. ayant fait l'objet d'une convention ou d'un accord de principe :

- 15 projets appartiennent à la catégorie 01 « *Activités de RDT dans les centres de recherche* », représentant un taux d'engagement de 12,0% de l'enveloppe globale FEDER ;
- 13 projets appartiennent à la catégorie 02 « *Infrastructures de RDT et centres de compétence technologique spécifique* », représentant un taux d'engagement de 24,9% de l'enveloppe globale FEDER ;
- 12 projets appartiennent à la catégorie 03 « *Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement postsecondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques* », représentant un taux d'engagement de 11,8% de l'enveloppe globale FEDER ;
- 10 projets appartiennent aux catégories 41 et 43 « *Energies renouvelables et efficacité énergétique* », représentant un taux d'engagement de 25,8% de l'enveloppe globale FEDER ;
- 8 projets sont ventilés sur 7 autres catégories différentes, représentant un taux d'engagement de 14,4% de l'enveloppe globale FEDER.



Le tableau ci-dessous donne la vue globale des objectifs et des indicateurs communs SFC au 31 décembre 2011 :

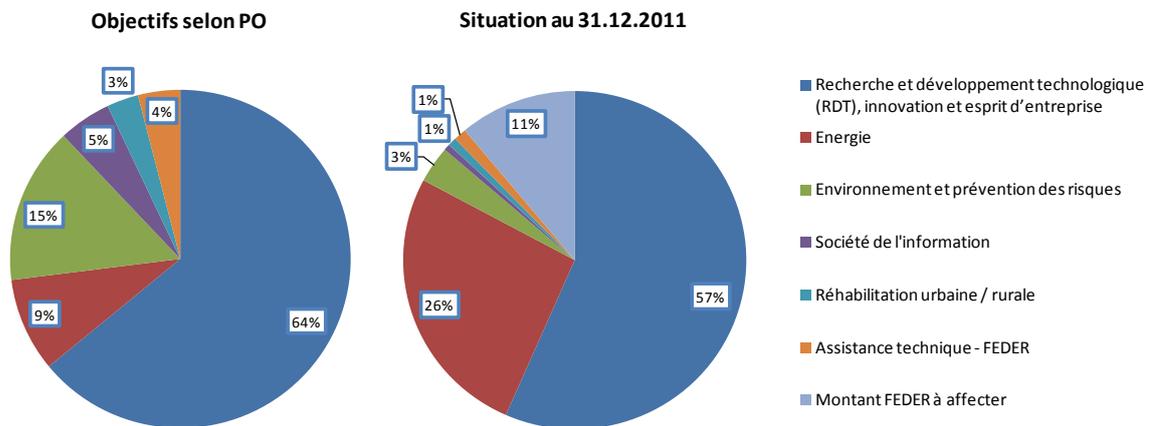
Id	Indicateur	Axe	Target value 2011	Aggregate achievement as at 31/11/2011	Description of changes made to target value
1	Emplois créés	1 et 2	148	113	Voir note en bas de page*
2	Emplois créés - hommes	1 et 2	88	70	Voir note en bas de page*
3	Emplois créés - femmes	1 et 2	60	43	Voir note en base de page*
4	Nombre de projets de RDT	2	16	19	n/a
5	Nombre de projets de coopération entreprises - instituts de recherche	2	4	12	n/a
6	Nombre de postes de chercheurs créés (de préférence 5 ans après le début du projet)	2	40	63	Voir note en bas de page*
11	Nombre de projets liés à la société de l'information	1	6	2	n/a
23	Nombre de projets liés aux énergies renouvelables	1	4	10	n/a
24	Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MWh)	1	1000	4874	n/a
29	Surfaces réhabilitées (km ²)	1	0,8	0,2	n/a
30	Réduction d'émissions de gaz à effet de serre (CO ₂ et équivalents / kt)	1	48	6	n/a
39	Nombre de projets assurant la durabilité et améliorant l'attractivité des communes et des villes	1	4	1	n/a
40	Nombre de projets soutenant les entreprises, l'entrepreneuriat et les nouvelles technologies	1	4	1	n/a
102	Surfaces d'infrastructure créées à des fins de recherche (m ²)	2	29000	27682	n/a
105	Nombre d'entreprises créées ou aidées (start-up)	1	3	0	n/a

* Dans sa lettre du 9 novembre 2012 adressée à la DG REGIO de la CE, l'autorité de gestion FEDER a demandé de corriger l'objectif de cet indicateur, vu qu'en 2008, il a été mal interprété et mal évalué dans SFC, tout en sachant qu'en 2009 la définition de l'indicateur a été modifiée. Jusqu'à la remise de ce rapport, aucune réponse nous a été transmise de la part de la CE à ce sujet. Les corrections demandées sont indiquées dans le tableau suivant:

Core indicator SFC	Target actuel	Target corrigé
Jobs created	2000	300
Jobs created for men	1100	180
Jobs created for women	900	120
Research jobs created	200	80



Le poids des 58 projets engagés et de l'assistance technique est de 72,9 millions EUR en coût total et de 22,45 millions EUR en cofinancement FEDER, ce qui représente un taux de programmation FEDER de 88,9%.



Le diagramme ci-dessus résume la répartition des montants engagés par thème prioritaire.

Rappelons que les 3 premiers thèmes prioritaires de notre PO décrits ci-dessous, cadrent parfaitement avec les objectifs des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008 définies par la décision 2005/60/CE du Conseil. A cette fin, la Commission et l'Etat membre veillent à ce que 75% des dépenses au moins seront affectées aux orientations prioritaires de la « *Stratégie de Lisbonne* » (Earmarking). Au 31.12.2011, 56 des 58 projets FEDER sélectionnés au cours de la période 2007 – 2011 concordent à 93,7% en cofinancement FEDER à cette stratégie.

Au 31.12.2011, on constate que le thème prioritaire 1 « *Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise* », le plus grand pilier du programme opérationnel, évolue d'une manière positive et affiche un conventionnement de 56,6 %, alors que le taux prévu initialement dans le PO est de 64 %. Parmi les 58 projets conventionnés au 31.12.2011, 44 projets ont pu être réalisés dans ledit thème prioritaire.

Concernant les indicateurs SFC2007 initialement prévus dans ce thème 1, la plupart des objectifs ont été atteints et ont même été dépassés, sauf les 2 « *custom indicators* » « *Surfaces d'infrastructures créées à des fins de recherche* » et « *Nombre d'entreprises créées ou aidées (start-up)* ». Dans les deux cas, il s'agit d'indicateurs en relation avec des projets d'infrastructure en cours de construction, dont les achèvements viendront bientôt à terme et dont les objectifs seront atteints au plus tard à la fin de la période de programmation.

Fin 2011, le thème prioritaire 2 « *Société de l'information* » n'a pas connu le succès attendu. Uniquement 2 projets, en l'occurrence, il s'agit des projets « *Métrico* » et « *ISIS* », ont été conventionnés au lieu de 6 initialement prévus suivant l'objectif SFC.



Notons que 2 projets TIC ont été réalisés sous forme de projets de recherche, étant donné leur caractère innovant. Vu que la programmation va jusque 2013, voire 2015 en ce qui concerne l'éligibilité, et vu que l'axe 1, dont fait partie le thème prioritaire 2, a toujours des disponibilités budgétaires, il reste de la marge pour réaliser d'autres projets TIC.

Le thème prioritaire 3 « *Energie* » a très bien marché. 2 sur 3 indicateurs sont au dessus des objectifs prévus. Financièrement, 26,25 % de l'ensemble des projets engagés appartiennent à ce thème, alors qu'initialement seul 9% de l'enveloppe FEDER lui a été attribué. 10 projets liés aux énergies renouvelables ont été réalisés par rapport à 4 initialement prévus. 2 projets d'infrastructures d'une certaine envergure ont été réalisés et mis en service d'une manière concrète en 2011. Il s'agit des projets « *Minettkompost* » et « *Construction d'une installation de séchage des boues d'épuration par énergie solaire* ».

Les objectifs SFC initialement fixés de l'indicateur « *Réduction d'émissions de gaz à effet de serre* » sont dorénavant jugés trop optimistes. En 2011, on a seulement atteint la réduction de 6 kt/CO₂ contre 48 kt/CO₂ initialement prévues. Néanmoins, ce résultat pourrait s'améliorer dans les prochaines années, vu que les 2 grands projets « *Energie* », cités ci-dessus, ne tournent pas encore à plein régime et que d'autres projets pourront toujours être réalisés, vu la disponibilité budgétaire FEDER dans l'axe 1.

En ce qui concerne les thèmes prioritaires 4 « *Environnement et prévention des risques* » et 5 « *Réhabilitation urbaine/rurale* », 2 projets ont été conventionnés. Il s'agit des projets de réhabilitation urbaine et des friches industrielles des communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem. Rappelons que ces 2 projets sont les seuls qui ne font pas partie de la « *Stratégie de Lisbonne* ».

Les 2 indicateurs SFC en relation avec les 2 thèmes prioritaires sont pour l'instant en dessous des « *targets* », c'est-à-dire : 0,2 km² au lieu de 0,8 km² pour l'indicateur « *Surfaces réhabilitées* » et 1 « *projet assurant la durabilité et améliorant l'attractivité des communes et des villes* » au lieu de 4. Comme cité ci-dessus, l'axe 1 prévoit toujours des disponibilités budgétaires et donc le fait de pouvoir réaliser d'autres projets, appartenant aux thèmes prioritaires 4 et 5, est possible.

En ce qui concerne les indicateurs SFC communs aux 2 axes, à savoir « *Emplois créés* », « *Emplois créés - Hommes* » et « *Emplois créés - Femmes* », on constate que 76% des « *targets* » ont été atteints fin 2011, dont 80% pour les « *Emplois créés – hommes* » et 72% pour les « *Emplois créés – femmes* ».

Cette situation va sensiblement s'améliorer avec l'achèvement de quelques projets d'infrastructures dans les prochaines années, mais les objectifs fixés ne seront probablement pas atteints jusqu'à la fin de la période de programmation. Toutefois, rappelons que l'axe 1 n'est pas totalement engagé et que l'autorité de gestion a l'intention de lancer annuellement au moins 1 appel à projets ciblé, afin de pouvoir réaliser d'autres projets FEDER.



En résumé, on constate que 5 indicateurs ont largement dépassé les objectifs initialement prévus pour 2011, 9 indicateurs sont en dessous des seuils et seulement 1 indicateur se trouve actuellement à zéro. Néanmoins, les « targets » de ce dernier indicateur, intitulé « *Nombre d'entreprises créées ou aidées (start-up)* » seront très probablement atteints à la fin de la période de programmation, ceci avec l'achèvement de plusieurs projets d'infrastructures d'accueil.

B4 Résultats des évaluations des programmes de politique de cohésion entreprises et des perspectives qu'elles dégagent pour analyser les progrès vers la réalisation des objectifs de la politique.

Entre 2007 – 2011, l'autorité de gestion FEDER n'a pas effectué, ni commandité d'évaluations du CRSN ou du PO. En pratique, le suivi du PO s'apparente à une évaluation « *in itinere* ».

En effet, l'autorité de gestion effectue une évaluation permanente du programme Objectif « *Compétitivité régionale et emploi* » et ceci par plusieurs moyens : les indicateurs financiers, les indicateurs de suivi et de réalisation, le rapport annuel d'exécution, les rapports périodiques soumis au comité de suivi, le rapport annuel à fournir par les porteurs de projet et les contrôles sur place.

Cette évaluation permanente oblige les membres de l'autorité de gestion à une évaluation approfondie dans le cas où des écarts significatifs par rapport aux objectifs apparaissent ou dans le cas où une éventuelle modification du programme opérationnel s'avère nécessaire.

Au 31.12.2011, aucun écart significatif et/ou inexplicable n'a pu être détecté.



B5 Informations au niveau national sur les dépenses déclarées par PO et l'évolution des engagements financiers planifiés pour les opérations sélectionnées. Les informations portant sur les engagements dans les opérations sélectionnées par thème prioritaire permettront d'évaluer la progression en vue d'atteindre les directives intégrées de Lisbonne en examinant les engagements dans les thèmes prioritaires bénéficiant d'une affectation de fonds (article 29, paragraphe 2).

L'exécution financière du programme « *Compétitivité régionale et Emploi* » 2007-2013 s'est poursuivie d'une manière satisfaisante en 2011. Entre 2007 et 2011, l'autorité de certification a introduit six demandes de paiement dans le système SFC, d'un coût total cumulé de 32,8 mio euro et une demande FEDER de 9,7 mio euro. L'exécution financière court jusque fin 2015, soit encore 4 exercices, sans oublier que le taux de programmation est actuellement à 88,9 %

Le nombre total des candidatures obtenues s'élève à 85, dont 58 projets ont fait l'objet d'un accord de principe et/ou d'une convention.

En termes d'exécution, il y a lieu de rapporter qu'au 31 décembre 2011 :

- tous les projets ont démarré
- toutes les obligations N+2 ont pu être respectées et aucun dégageant d'office de crédit communautaire n'est à déplorer
- les 8 premiers projets ont pu être achevés et clôturés avec succès
- le taux de réalisation FEDER s'élève désormais à 38% de l'enveloppe globale de 25 millions EUR

Conformément aux engagements spécifiés dans le PO, au moins 75% des dépenses devront être affectées aux orientations prioritaires de la « *Stratégie de Lisbonne* » (Earmarking). En 2011, il y a lieu de noter que 56 des 58 projets FEDER sélectionnés au cours de la période 2007 – 2011 concordent à 93,7% à la « *Stratégie de Lisbonne* ».

Tableau portant sur l'avancement financier par programme opérationnel :

Cci	1. OP	Fund type	2. Total volume EU resources 2007-2013 (€)	3. Advance payment (€)	4. Allocation to operations selected (€)	5. Column 4 as % of Column 2	6. Expenditure declared to Commission (€) (interim payments claims received)	7. Column 6 as % of Column 2
2007LU162PO001	Objectif "Compétitivité régionale et Emploi 2007-2013" Programme opérationnel - Volet FEDER	ERDF	25 243 666	1 893 275	24 684 192,08	97,8%	9 689 330,21	38,4%



Tableau financier portant sur la ventilation des contributions FEDER par rapport aux opérations sélectionnées, aux objectifs et aux thèmes prioritaires :

Code	Thème prioritaire et catégories (dimension 1)		Objectifs suivant PO (1)		31.12.2011 (2)	
			Montant (en EUR)	Contribution à l'enveloppe globale FEDER (en %)	Montant (en EUR)	Contribution à l'enveloppe globale FEDER (en %)
1	Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise		16 155 946,00	64,0%	14 278 206,92	56,6%
	01	Activités de RDT dans les centres de recherche	3 281 677,00	13,0%	2 539 979,81	10,1%
	02	Infrastructures de RDT (y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence technologique spécifique	9 340 156,00	37,0%	6 520 961,37	25,8%
	03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.)	504 873,00	2,0%	3 295 051,34	13,1%
	04	Aide à la RDT, notamment dans les PME (y compris accès aux services de RDT dans les centres de recherche)	504 873,00	2,0%	0,00	0,0%
	05	Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises	504 873,00	2,0%	1 606 464,40	6,4%
	06	Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement (introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises)	757 310,00	3,0%	215 250,00	0,9%
	07	Investissements dans des entreprises directement liées à la recherche et à l'innovation (technologies innovantes, création d'entreprises par les universités, entreprises et centres de RDT existants, etc.)	252 437,00	1,0%	0,00	0,0%
	09	Autres actions visant à stimuler la recherche	1 009 747,00	4,0%	100 500,00	0,4%
2	Société de l'information		1 262 184,00	5,0%	142 005,00	0,6%
	11	Technologies de l'information et de la communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.)	504 873,00	2,0%	122 580,00	0,5%
	12	Technologies de l'information et de la communication (TEN-TIC)	252 437,00	1,0%	0,00	0,0%
	14	Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, etc.)	252 437,00	1,0%	0,00	0,0%
	15	Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME	252 437,00	1,0%	19 425,00	0,1%



3	Energie	2 271 929,00	9,0%	6 619 838,00	26,2%
39	Énergies renouvelables: énergie éolienne	252 437,00	1,0%	0,00	0,0%
40	Énergies renouvelables: énergie solaire	504 873,00	2,0%	0,00	0,0%
41	Énergies renouvelables: énergie de biomasse	504 873,00	2,0%	4 875 000,00	19,3%
42	Énergies renouvelables: énergie hydroélectrique, géothermique et autre	504 873,00	2,0%	0,00	0,0%
43	Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie	504 873,00	2,0%	1 744 838,00	6,9%
4	Environnement et prévention des risques	3 786 550,00	15,0%	888 859,75	3,5%
50	Réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés	3 786 550,00	15,0%	888 859,75	3,5%
5	Réhabilitation urbaine / rurale	757 310,00	3,0%	200 000,00	0,8%
61	Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale	757 310,00	3,0%	200 000,00	0,8%
9	Assistance technique - FEDER	1 009 747,00	4,0%	316 208,27	1,2%
85	Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	757 310,00	3,0%	310 975,32	1,2%
86	Évaluation et études; information et communication	252 437,00	1,0%	5 232,95	0,0%
	TOTAL	25 243 666,00	100,0%	22 445 117,94	88,9%
	dont projets appartenant à l'earmarking	19 690 059,00	78,0%	21 040 049,92	93,7%
	Catégories hors earmarking (Stratégie de Lisbonne / EU 2020)				
	(1) Ventilation indicative à la contribution communautaire se trouvant dans le PO Feder CCI 2007 LU 162 PO 001				
	(2) Suivant projets ayant fait l'objet d'un accord de principe et/ou d'une convention				



B6 Contribution réalisée ou attendue aux tâches bénéficiant de fonds, tel que défini dans l'article 3 du règlement général, et aux priorités détaillées dans les orientations stratégiques de la Communauté, en particulier aux objectifs de la stratégie, tel que défini dans le cadre de référence stratégique national (article 29, paragraphe 2).

La cohérence du CRSN avec le PNR, les OSC, la stratégie de Lisbonne et le PO sont des obligations fixées par les règlements communautaires et sont une nécessité pour assurer la pertinence de l'intervention communautaire sur le territoire national.

Les indicateurs indiqués dans le PO FEDER, indicateurs propres au Plan National de Réforme (PNR) et en relation avec les Lignes Directrices Intégrées (LDI), voire Stratégie de Lisbonne, suivent une tendance progressive et satisfaisante.

Le tableau suivant montre l'évolution des principaux indicateurs du PO entre 2007 et 2011 :

Axes	Indicateurs PO	2007 (PO)	Targets 2010	2011 ⁴	Variation '07-'11
Axe 1	Surface des structures d'accueil (start-up) en m ²	10.000 m ²	14.000 m ²	12.000 m ²	+20%
	Taux d'emploi féminin national	56%	60%	61,7%	+10,2%
	Taux annuel de création d'entreprises	10%	12%	9,01%	-9,9%
	Nombre de personnes travaillant dans les TIC (au niveau national)	1.750 pers.	2.000 pers.	2.200 pers.	+25,7%
	Présence des entreprises sur Internet	65%	75%	75%	+15,4%
	Production nationale d'énergie renouvelable (électricité)	3,3%	5%	4,0%	+21,2%
Axe 2	Dépense intérieure brute de R&D (DIRD) (% du PIB)	1,80%	3%	1,83%	+1,67%
	Nombre de personnes travaillant dans la R&D (au niveau national)	4.000 pers.	4.500 pers.	4.889 pers.	+22,2%
	Nombre de grappes technologiques et/ou de projets de coopération	3	5	11	+266,7%
	Nombre de nouveaux laboratoires et/ou centres de compétence mis sur pieds	0	3	13	+13
	Nombre d'entreprises bénéficiaires directement impliquées dans la réalisation des projets de coopération	0	2	17	+17

⁴ Source: STATEC



Entre 2007 et 2011, on constate que le Luxembourg a pu progresser sur presque tous les niveaux. Le seul indicateur négatif est le « *Taux annuel de création d'entreprises* » avec moins 9,9%, un facteur largement associé à la conjoncture économique actuelle.

En comparant les « *targets du PO* » fixés à mi-parcours, c-à-d pour 2010 aux réalisations 2011, 7 objectifs ont été atteints, voire même dépassés, et 4 sont restés en-dessous des « *targets* ». Rappelons que l'exécution financière court encore jusque fin 2015, soit encore 4 exercices. (voir PO version 01 approuvée par la CE le 20 décembre 2007 aux pages 52-53 et 66-67)

En 2011, le chômage reste le principal souci du Luxembourg avec une hausse de presque 30% par rapport à 2007. Tandis que la demande de travail dans l'industrie a diminué, elle a connu une forte expansion dans le secteur tertiaire, notamment dans les « *Activités spécialisées, scientifiques, techniques et administratives* » et la branche « *Commerce, Transports et Horeca* ». Cette demande ne pouvant pas être satisfaite par la main-d'œuvre autochtone et les travailleurs immigrés; le recours aux travailleurs frontaliers résidant dans l'un des pays limitrophes, n'a cessé de se développer (+9,1% depuis 2007).

Entre 2007 et 2010, la population active a augmenté de 7,4%. Nombreuses sont surtout les créations d'emplois pour travailleurs qualifiés (+24% entre 2006-2010)⁵, tandis que le niveau d'emploi pour travailleurs non qualifiés a chuté considérablement (-8% entre 2006-2010)⁶.

Cette tendance se voit également au niveau du programme opérationnel « *Compétitivité régionale et Emploi* ». Tandis que l'indicateur SFC du « *Nombre de postes de chercheurs créés* », donc travailleurs hautement qualifiés, est au-dessus des « *targets SFC* » (+58%), le « *Nombre d'emplois créés* » reste 24% en dessous du seuil fixé.

⁵ Source: STATEC

⁶ Source: STATEC



C. Avancées et défis liés à la mise en œuvre des priorités et stratégies définies

C11 Difficultés rencontrées pour accélérer la mise en œuvre du PO et les mesures prises.

La prolongation de l'ancien programme communautaire Objectif 2 (2000-2006) jusqu'au 30 juin 2009, les travaux de clôture de ce dernier, la validation tardive du manuel du système de gestion et de contrôle du PO, ainsi que les nombreux contrôles menés par les autorités européennes et par l'autorité d'audit, avaient eu pour effet de retarder l'autorité de gestion FEDER dans la mise en œuvre effective du programme « *Compétitivité régionale et Emploi* » et en particulier dans l'identification et l'accompagnement de nouveaux projets.

Pendant les années 2010 et 2011, les membres de l'autorité de gestion FEDER ont rattrapé ce retard, en évacuant une bonne partie du travail dit « *administratif* » et en se concentrant sur la gestion du programme respectivement des projets.

Au cours de l'année 2011, la mise en œuvre du programme opérationnel n'a soulevé aucun problème ou discordance avec le droit communautaire. Aussi, l'autorité d'audit (IGF), entité responsable des audits de système ainsi que des opérations suivant l'article 62 du règlement (CE) n°1083/2006, n'a détecté aucune irrégularité majeure.

Un bon taux d'engagement de projets a également pu être atteint, de même que la règle « N+2 » a pu être respectée pour 2011.

C 12 Evolutions importantes des politiques nationales et régionales pertinentes

Aucune réforme politique importante n'a été faite qui serait de nature à exiger une modification du PO FEDER, ni de ses objectifs, ni de ses modalités de mise en œuvre.



C 13 Réponses au questionnaire de l'annexe II

1. Financement :

- a) *Les avances réalisées dans le cadre de la politique de cohésion (2007 – 2009) sont-elles utilisées pour préfinancer des opérations sur le terrain? Pour les autorités publiques? Pour les entreprises ou d'autres opérateurs économiques?*

Selon la législation luxembourgeoise, l'Etat ne peut en principe payer que des dépenses encourues dûment liquidées. En règle générale, il ne peut donc y avoir de paiement d'avances ou de préfinancement. Cette règle vaut aussi pour les fonds FEDER, qu'il gère « pour ordre ».

Il est toutefois loisible à l'Etat de procéder à des paiements par tranches, au fur et à mesure de l'avancement d'un projet. Il est également envisageable d'utiliser les avances FEDER, augmentées à la suite du plan de relance européen de 2008, pour accélérer les remboursements aux bénéficiaires finaux et sans attendre les paiements du FEDER consécutifs aux demandes de paiement à la Commission.

- b) *Les dépenses liées à des grands projets sont-elles déclarées alors que les soumissions à la Commission sont toujours en attente?*

Le PO FEDER ne prévoit pas de grand projet.

- c) *Les avances dans le cadre des plans d'aide d'Etat aux PME sont-elles payées et déclarées à la Commission à des fins de remboursement?*

Le PO FEDER ne prévoit pas de plan d'aide aux PME.

- d) *Un paiement anticipé d'investissements planifiés sur la période 2007-2013 est-il mis en œuvre?*

Non.

- e) *A-t-on utilisé le recours à la flexibilité dans les programmes existants en vue de moduler le taux de la contribution de l'UE à des projets (jusqu'à 100% des coûts éligibles)?*

Non.



2. Simplification des catégories de dépense éligible :

Vos autorités utilisent-elles ou envisagent-elles d'utiliser :

- a) *Des coûts indirects déclarés sur la base d'un taux forfaitaire?*

Oui, l'autorité de gestion FEDER utilise l'option de la prise en compte de coûts indirects déclarés sur la base d'un taux forfaitaire jusqu'à concurrence de 20% des coûts directs d'une opération. Cette option est principalement utilisée auprès des projets de recherche et d'innovation.

- b) *Des coûts à taux forfaitaire calculés au moyen de l'application de barèmes standard de coûts unitaires?*

Oui, l'autorité de gestion FEDER utilise cette option selon la définition arrêtée par l'Etat membre. Cette option est principalement utilisée auprès des projets de recherche et d'innovation.

- c) *Des montants forfaitaires destinés à couvrir tout ou partie des coûts d'une opération?*

Au 31.12.2011, cette option n'a pas été appliquée.

3. Augmentation ou ajustement des priorités des PO :

- a) *Dans les quatre domaines prioritaires définis par la Communication (personnes ; entreprises ; infrastructures et énergie ; recherche et innovation), quelles mesures font l'objet d'une accélération ou d'un ajustement? D'autres ajustements aux mesures initialement planifiées sont-ils nécessaires pour répondre à des besoins nouveaux ou différents? Quel est l'impact probable de ces actions ? Nombre de bénéficiaires supérieur au nombre envisagé? Nouveaux besoins identifiés?*

Au 31.12.2011, l'autorité de gestion FEDER n'a pas effectué d'ajustements de priorités du programme opérationnel volet FEDER. A ce jour, la mise en œuvre du PO s'est déroulée comme prévue et de manière satisfaisante. L'exécution financière court jusque fin 2015, soit encore 4 exercices, sans oublier que le taux de programmation est actuellement à 88,9%, soit 77% pour l'axe prioritaire 1, 105% pour l'axe prioritaire 2 et 32% pour l'assistance technique.

- b) *Les PO sont-ils révisés pour élargir le champ des actions à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les logements? Si oui, quel montant est affecté à ces mesures? Quels sont les types d'opérations concernées?*

A ce stade, il n'y a pas eu de révision du PO FEDER en ce sens.



- c) *Un accès du type JEREMIE aux instruments de financement à destination des PME est-il accéléré ou étendu? Quel est le volume financier total attendu ? Et le cofinancement par l'UE?*

Non.

- d) *Les priorités de développement des capacités visant à renforcer l'aptitude des autorités publiques à planifier, mettre en œuvre, surveiller et contrôler les PO ont-elles été modifiées ou renforcées?*

Dans un souci constant d'offrir des services de qualité à ses porteurs de projet et d'optimiser les procédures administratives dans le respect des règlements et directives européennes, l'autorité de gestion FEDER a décidé, fin mai 2010, de se faire certifier ISO9001: 2008, intitulé: « *Système de Management de la Qualité* ». Cette certification lui a été remise le 22 décembre 2010 en présence du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

En date du 15 septembre 2011, l'autorité de gestion FEDER a pu prolonger le maintien de sa certification ISO9001: 2008. Aucune non-conformité n'a été décelée.

4. Simplification des mécanismes nationaux/régionaux de mise en œuvre :

- a) *Quelles sont les mesures nationales qui ont été prises pour accélérer la mise en œuvre des PO? Eclaircissement des procédures? Révision des directives ou de la législation nationale? Simplification des procédures?*

Aucune mesure nationale n'a été prise en ce sens.

- b) *Est-il nécessaire de simplifier les dispositions des programmes adoptés au moyen de modifications formelles afin d'accélérer les mécanismes de réalisation?*

Un besoin de simplification existe très clairement, non seulement au niveau des mécanismes nationaux. Des potentiels pourraient certainement se dégager en matière d'audit, d'enquêtes ponctuelles commanditées par la CE, d'évaluation et de « *reporting* », ce qui suppose toutefois un assouplissement des règles communautaires, en particulier pour les petits programmes par application concrète du principe de proportionnalité suivant l'article 13 du règlement (CE) n°1083/2006.



5. Utilisation des possibilités proposées dans l'encadrement temporaire des aides d'Etat :

Est-il envisagé d'utiliser, suite à l'approbation de l'aide d'Etat par la Commission, des fonds de la politique de cohésion pour financer :

- a) *Des plans de mise en œuvre du « montant limité d'aide compatible » à hauteur de 500.000 euros?*

A ce stade-ci de la mise en œuvre du PO FEDER, l'utilisation de cette possibilité n'est pas envisagée.

- b) *Des garanties d'Etat pour des prêts assortis d'une réduction de prime?*

A ce stade-ci de la mise en œuvre du PO FEDER, l'utilisation de cette possibilité n'est pas envisagée.

- c) *Des prêts bonifiés, notamment pour la fabrication de produits verts (satisfaisant aux normes de protection environnementale ou allant au-delà de ces normes)?*

A ce stade-ci de la mise en œuvre du PO FEDER, l'utilisation de cette possibilité n'est pas envisagée.

6. Marchés publics :

Le recours aux procédures accélérées de passation de marchés publics, réduisant la durée totale de la procédure de 87 jours à 30 jours, est-il utilisé dans le cadre des programmes opérationnels?

La possibilité de réduction de la durée de la procédure restreinte, justifiée au regard de la crise financière et s'appliquant à tous les grands projets publics au cours des années 2009 et 2010, n'a pas à ce jour été utilisée par les porteurs de projet dans le cadre du PO volet FEDER.



D. Exemples de bonne pratique

1) PROJET: Construction d'une installation de séchage des boues d'épuration par énergie solaire

PAYS : Luxembourg
REGION : Luxembourg - Sud
TITRE DE L'OPERATION : Construction d'une installation de séchage des boues d'épuration par énergie solaire
DUREE : 2007 -2010
OBJECTIF : Compétitivité régionale et Emploi 2007-2013 – volet FEDER

FINANCEMENT :

COUT TOTAL:	3.500.000.- €
CONTRIBUTION UE:	875.000.- € (25%)
NATIONAL:	2.625.000.- €

CONTACT :

Nom :	M. André DETAILLE - Directeur
Organisation :	Syndicat intercommunal STEP Bettembourg
Adresse :	B.P. 58 L-3201 Bettembourg
Email :	admin@step.lu
Internet :	www.step.lu

DESCRIPTION DE L'OPERATION:

Objectifs généraux:

La station d'épuration biologique de Bettembourg qui dispose d'une capacité initiale de 70.000 équivalents-habitants a été mise en service en 1980 pour dépolluer les eaux résiduaires des localités des communes de Bettembourg, de Kayl, de Tressange (F) et d'Ottange (F), ainsi que les villes de Rumelange et de Dudelange. Avec le raccordement des localités de la commune de Roeser dans les années '90 et le développement démographique et économique dans le bassin tributaire, il est devenu indispensable d'augmenter la capacité de la station d'épuration à 95.000 équivalents-habitants et de réaliser une modernisation des installations existantes.

L'extension et la modernisation de la station d'épuration ont été réalisées durant la période 2004-2009. Cette extension conduisait également à une augmentation de la charge polluante et donc également à une augmentation de la production des boues d'épuration. De même, la construction des bassins d'orage dans le réseaux de collecte unitaires permet d'acheminer la charge polluante contenue dans le premier flot de



rinçage des canalisations vers la station d'épuration, ce qui provoque également un accroissement du volume des boues d'épuration.

Parallèlement, on a constaté que la valorisation des boues d'épuration comme fertilisant dans l'agriculture est rendue plus difficile suite à une diminution de l'acceptation du produit en question par le monde agricole. Dans ce contexte, la boue d'épuration est utilisée comme engrais sur les champs par voie agricole, mais contient des phosphates, des nitrates et des métaux lourds.

Il s'ensuit qu'il faut développer une filière supplémentaire pour la valorisation des boues d'épuration. Ainsi en 2002, des tests ont été menés pour valoriser les boues d'épuration comme combustible secondaire dans l'industrie régionale.

Rappelons que le taux actuel de déshydratation par centrifugation est d'environ 25% de matières sèches, ce qui est insuffisant pour la filière de valorisation susmentionnée et un séchage plus poussé des boues est nécessaire.

L'idée d'une mise en place d'une installation de séchage des boues d'épuration par énergie solaire est née.

Résultats et impacts:

- Réduction de la boue d'épuration de 60% (-6.500 tonnes par an)
- Diminution du nombre de transports routiers
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (1.100 to de CO₂ par an)
- Création de 5 emplois à plein temps

CONTEXTE STRATEGIQUE

Axe prioritaire 1 : Contribuer à rendre le site luxembourgeois plus attractif pour les investissements et l'emploi

Mesure 1.2.2 : Encourager les sources d'énergie renouvelables et une utilisation rationnelle de l'énergie

Domaine d'intervention : 42 Energies renouvelables : énergie hydroélectrique, géothermique et autre



CONCEPTION/MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION

Le projet comprend la construction de 8 unités composées de serres en polycarbonates couvertes d'une surface totale de 5.000 m². Les boues d'épuration y sont introduites moyennant une pelle mécanique. Elles sont ensuite remuées par un automate guidé par des senseurs, appelé « cochon électrique ». Les serres sont ventilées et l'humidité est évacuée vers l'extérieur. Après un temps de séjour d'environ 60 jours, le taux de matières sèches passe de 30 à 80%. L'indice de chaleur de ce combustible présente 8 MJ/kg soit l'équivalent du lignite.

Après la période de séchage, la boue est comprimée en lingot et ensuite utilisée comme combustible d'appoint dans l'industrie régionale pour produire de l'énergie, voire électricité et/ou chaleur. Il s'agit d'un substitut d'énergie fossile équivalent au lignite et neutre en termes d'émissions de CO₂.

Il s'agit d'un projet pilote au Luxembourg qui est soutenu par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région – Direction de la Gestion de l'Eau.

Le succès du projet a déjà été reconnu, puisqu'il a reçu le 1^{er} prix dans la catégorie « *Communes et villes 2010* » du concours « *Eurosolar 2010* ».



2) PROJET: Luxembourg Center for Systems Biomedecine - LCSB

PAYS : Luxembourg
REGION : Luxembourg - Sud
TITRE DE L'OPERATION : Luxembourg Center for Systems Biomedecine
DUREE : 2009 -2011
OBJECTIF : Compétitivité régionale et Emploi 2007-2013 – volet FEDER

FINANCEMENT :

COUT TOTAL:	7.620.000.- €
CONTRIBUTION UE:	2.667.000.- € (35%)
NATIONAL:	4.953.000.- €

CONTACT :

Nom :	M. Lucio WERCOLLIER – Chef de projet M. Rudi BALLING – Directeur LCSB
Organisation :	Etablissement public Fonds Belval
Adresse :	6, avenue des hauts fourneaux L-4362 Esch/Alzette
Email :	fb@fonds-belval.lu
Internet :	www.fonds-belval.lu www.uni.lu/lcsb

DESCRIPTION DE L'OPERATION:

Objectifs généraux:

La construction et l'exploitation du « *Luxembourg Center for Systems Biomedecine – LCSB* » s'inscrit dans le partenariat stratégique entre des instituts de recherche américains et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre du plan national « *Technologies de la Santé* », mis en œuvre avec l'Université du Luxembourg et les Centres de Recherche Publics.

Cette initiative a pour objectif de développer un pôle de compétences en médecine moléculaire et en biologie systémique au Luxembourg.

Le premier axe de recherche porte sur le séquençage et l'analyse du génome humain, plus particulièrement sur l'étude des systèmes génétiques, alors que le deuxième axe concerne l'empreinte moléculaire des principaux organes humains.

Le projet comporte également un important volet technologique, centré en autres sur des développements en bioinformatique. Les activités développées au LCSB comprennent la recherche scientifique et appliquée de très haut niveau, la formation spécialisée au niveau doctoral et post-doctoral, la documentation et l'édition scientifique de niveau international et l'encadrement de mémoires de master et thèses de doctorat.



Résultats et impacts:

- Surfaces d'infrastructures totales : 3.300 m²
- Surfaces d'infrastructures engagées à des fins de recherche : 2.160 m²
- Création de 55 emplois à plein temps, dont 30 hommes et 25 femmes
- Création de 37 postes de chercheurs
- Capacité maximale de 100 postes de travail

CONTEXTE STRATEGIQUE

Axe prioritaire 2 : Améliorer la connaissance et l'innovation, facteurs de croissance

Mesure 2.1.2 : Encourager l'extension des capacités et le développement des infrastructures de recherche

Domaine d'intervention : 02 Infrastructures de RDT et centres de compétence technologique spécifique

CONCEPTION/MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION

La maison de la biomédecine fait partie de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation que l'Etat luxembourgeois réalise sur la Terrasse des Hauts Fourneaux à Belval. La Cité des Sciences regroupe les infrastructures de l'Université du Luxembourg et des Centres de Recherche Publics, des start-up, des activités socioculturelles et sportives, des services et administrations.

La maison de la biomédecine est implantée en plein cœur des anciennes installations industrielles. Elle forme un ensemble avec l'incubateur d'entreprises situé en face et la maison de l'innovation qui se trouve à proximité immédiate, entre les vestiges des hauts fourneaux.

Le complexe se présentera sous la forme d'un immeuble à 6 étages et un sous-sol, composé de trois éléments fonctionnels: des bureaux, des laboratoires flexibles et interchangeable entre eux, des locaux communs (locaux sociaux, salles de réunions) et les supports logistiques et techniques. Le réseau de circulation interne comporte une cage d'escaliers et un ascenseur central pour la viabilité horizontale et un couloir central à chaque étage. Il s'agit d'une construction traditionnelle en béton armé, avec une toiture plate. La façade est constituée d'une isolation et d'un habillage en aluminium.

Les installations techniques sont adaptées aux besoins de la future exploitation comme laboratoire de recherche. L'installation de la ventilation permet la mise à disposition d'échange d'air à raison de 25m² par m³ par heure. Il s'ajoute une installation de courant faible de 500W par m², dont 20% est assuré par un groupe électrogène. Sont compris dans le lot gros-œuvre fermé également un système de distribution des gaz inertes, un



système d'air comprimé et, en complément du réseau d'eau sanitaire, un réseau d'eau laboratoire déminéralisée.

Le LCSB est actuellement le plus grand et le plus moderne centre de compétence en biomédecine endéans un rayon de 300 km, donc bien au-delà des frontières luxembourgeoises et de la Grande Région.

2) Contribution du FSE

B. Réalisations et perspectives

B3 Contribution aux objectifs du CRSN et au PO

Après une année 2007 inexistante, une année 2008 de départ, une année 2009 d'amélioration et une année 2010 de stabilisation, l'année 2011 se caractérise par l'adoption d'un nouveau programme opérationnel (PO).

Sur le cumul des dépenses à fin 2011, les années 2008-2009 représentent 31%, l'année 2010 35% et l'année 2011 34%. La différence entre 2010 et 2011 est que tous les projets en cours en 2010 se sont terminés à fin 2010, alors que les projets en cours en 2011 débutent en 2011 et se situent dans la perspective du nouveau PO.

Quant à ce nouveau PO, il tient compte dans sa structure des consommations effectives des objectifs spécifiques jusqu'à fin 2010 et des nouvelles initiatives prévues pour réagir à la crise dans le court et le moyen terme jusqu'à la fin du programme. La répartition budgétaire des objectifs spécifiques a été modifiée, sans remettre en cause la structure qualitative qui reste adaptée à cette situation de crise et aux objectifs de l'Europe 2020.

	Objectifs spécifiques/Priorités	Ancien PO	Nouveau PO
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	2 423 392	993 543
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes	2 423 392	993 543
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail	2 423 392	3 298 392
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	2 423 392	2 218 392
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels	3 231 190	2 066 189
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	3 231 190	7 736 188
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière	3 231 189	373 688
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche	1 615 594	2 380 595
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail	1 615 594	1 728 294
3.3	Action des partenaires sociaux	1 615 594	2 445 095
AT	Assistance technique et évaluation	1 009 747	1 009 747
			25 243
	Total	25 243 666	666
1	Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le	9 693 568	7 503 870



	marché du travail		
2	Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises	9 693 569	10 176 065
3	Renforcer le capital humain	4 846 782	6 553 984
4	Assistance technique et évaluation	1 009 747	1 009 747
	Total	25 243 666	25 243 666

La comparaison entre l'ancien et le nouveau PO montre que les priorités 2 et 3 ont été renforcées par rapport à la priorité 1. Cependant, dans la priorité 1 l'insertion des jeunes a vu son budget augmenter. Le tableau indique que dans la priorité 1 les objectifs spécifiques en faveur des taux d'emploi des travailleurs âgés et des femmes voient leur budget diminuer sur l'ensemble de la période de programmation. Ceci signifie essentiellement que jusqu'à la fin 2010 les budgets initialement prévus ont été peu consommés, mais cela ne signifie pas que pour la deuxième moitié de la période du PO, il n'y a pas d'effort budgétaire prévu pour ces objectifs spécifiques.

Le programme opérationnel est structuré par priorités qui sont, elles mêmes, composées des objectifs spécifiques. Pour le fonds social européen (FSE), il y a trois grandes priorités qui rentrent dans le cadre du programme compétitivité régionale et emploi. Ces priorités synthétisent les grands objectifs du programme mais ce sont les objectifs spécifiques, plus précis qui sont opérationnels du point de vue des indicateurs. L'analyse des réalisations du PO, défini dans le Cadre de Référence Stratégique National, s'appuie donc sur des tableaux par priorités et par objectif spécifiques.

Dans tous les tableaux à suivre, pour ce qui est des indicateurs financiers, c'est la part communautaire (50%) qui est considérée, qu'il s'agisse du programme opérationnel (PO), des conventions ou des dépenses qui font l'objet des demandes de paiement ; comme c'est le cas du premier tableau déjà analysé.

Pour les dépenses, la demande de paiement de référence est celle au 31/12/2011. D'une façon générale, ce sont les chiffres cumulés de la période 2007 à 2011 qui sont considérés et plus précisément le cumul au 31/12/2011, qu'il s'agisse des indicateurs financiers ou des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de suivi des réalisations et des résultats. Pour les montants des conventions des projets débutant en 2011, seul le budget de 2011 a été pris en compte, en excluant les années suivantes.

Le tableau suivant compare les budgets du programme opérationnel et le budget des conventions. Globalement les conventions représentent 114% du PO, ce qui montre que le volume engagé est supérieur au PO prévu, encore faut-il que ces budgets conventionnés soient consommés.

Au niveau des priorités la situation est assez semblable avec un effort supérieur dans les priorités 2 et 3. Au niveau des objectifs spécifiques, les situations sont moins égales, mais dans l'ensemble les montants des conventions sont à un niveau comparable au PO prévu.



Il apparaît donc que les nouveaux appels d'offre et les projets sélectionnés rentrent bien dans les objectifs du nouveau PO, mais il faut vérifier que cela se traduit par des dépenses effectives.

Programme opérationnel et conventions

Code	Priorité / Objectif spécifique	PO 2007- 2011	Conventions 2007-2011	%
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail	3 378 002	3 348 806	99
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	373 830	269 766	
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes	487 946	511 374	
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail	1 431 589	1 447 603	
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	1 084 637	1 120 063	
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises	5 856 957	6 927 004	118
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels	1 035 461	869 819	
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	4 703 693	5 951 545	
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière	117 803	105 640	
	3 Renforcer le capital humain	2 901 733	3 575 234	123
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche	1 098 787	1 425 503	
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail	899 807	1 197 231	
3.3	Action des partenaires sociaux	903 139	952 500	
	4 Assistance technique et évaluation	515 391	515 391	100
	Total	12 652 083	14 366 435	114

Le tableau suivant compare les budgets des conventions à leurs dépenses effectives et il faut constater que, sur le total, seul 65% des budgets a été consommé.

Cette consommation n'est pas satisfaisante, cependant si l'on compare directement les dépenses (9.315.515) au PO (12.652.083), le taux de consommation du PO est de 74%, ce qui est meilleur. En effet le montant des conventions dépasse le montant prévu du PO à fin 2011.

En rentrant dans le détail des priorités, il apparaît que la priorité 1, dans laquelle le montant des conventions correspond au montant du budget PO, a un meilleur taux de consommation des conventions (77%). Les priorités 2 et 3 ont des niveaux de taux de consommation des conventions plus faibles (65% et 50%), mais elles ont des montants de conventions supérieurs aux budgets du PO (118% et 123%). On peut dire qu'il y a une



sorte de compensation entre les niveaux budgétaires des conventions et leurs consommations. Il reste que c'est la priorité 3 qui est le plus en retard.

Conventions et dépenses de la demande de paiement

Code	Priorité / Objectif spécifique	Conventions 2007-2011	Dépenses 2007-2011	%
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail	3 348 806	2 591 701	77
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	269 766	180 093	
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes	511 374	388 440	
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail	1 447 603	1 073 911	
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	1 120 063	949 257	
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises	6 927 004	4 474 454	65
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels	869 819	601 717	
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	5 951 545	3 804 800	
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière	105 640	67 937	
	3 Renforcer le capital humain	3 575 234	1 798 669	50
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche	1 425 503	489 347	
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail	1 197 231	651 977	
3.3	Action des partenaires sociaux	952 500	657 345	
	4 Assistance technique et évaluation	515 391	450 691	87
	Total	14 366 435	9 315 515	65

Pour compléter l'approche budgétaire, le nombre de participants qui ont bénéficié du programme est à comparer avec les nombres par objectif spécifique qui ont été estimés au départ du programme (cumul à fin 2011). Sur le total ce nombre représente 151% de l'objectif, ce qui est un très bon résultat brut.

Dans la priorité 1, le nombre de participants représente plus du double de la prévision, mais cela recouvre des situations très différentes ; l'objectif spécifique 1.4 correspond à la situation de la priorité 1 avec un doublement de l'objectif, mais les OS 1.1 et 1.2 sont très en dessous de leur objectif. Quant à l'OS 1.3, il pulvérise son objectif.

Dans la priorité 2, qui contient le plus grand nombre de participants, ce nombre n'est que de 14% supérieur à l'objectif. Les OS 2.1 et 2.2 dépassent largement leurs prévisions, mais l'OS 2.3 est loin d'atteindre sa prévision.



La priorité 3 dépasse largement ses prévisions, mais cela est dû à l'OS 3.3 dans lequel un projet a de nombreux participants, alors qu'il n'était pas prévu que cet OS concernerait un nombre important de participants.

Objectif et réalisation en nombre de participants par priorité et objectif spécifique

Code	Priorité / Objectif spécifique	Objectif 2007-2011	Nombre de participants	%
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail	1 883	4 248	226
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	574	59	
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes	753	147	
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail	278	3 464	
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	278	578	
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises	9 426	10 766	114
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels	78	105	
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	7 124	10 055	
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière	2 224	606	
	3 Renforcer le capital humain	1 186	3 838	324
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche	1 106	156	
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail	40		
3.3	Action des partenaires sociaux	40	3 682	
	Total	12 495	18 852	151

Un critère plus qualitatif du suivi des opérations concerne la situation des participants quand ils sortent des projets. Le pourcentage de situations positives mesure le taux de réussite. Pour la définition précise du taux de réussite consulter le document du programme opérationnel.

Les objectifs spécifiques en taux de réussite ont été estimés sur la base des résultats de la programmation précédente ; ils sont indicatifs parce que les anciennes mesures ne correspondent pas précisément aux nouveaux objectifs spécifiques. Néanmoins c'est au niveau des objectifs spécifiques qu'ils ont leur signification, parce que la nature des projets est très différente d'un objectif spécifique à un autre. Cependant les calculs par priorité et sur le global du programme permettent de synthétiser les résultats. Sur le global le taux réel est de 78%, ce qui est largement supérieur aux objectifs estimés qui sont autour de 34%.



Dans le détail des objectifs spécifiques la situation est très inégale. La priorité 1 est à 17%, ce qui est dû à l'objectif spécifique 1.3 (11%), dont les effectifs sont dominants dans cette priorité. Ce résultat est clairement insatisfaisant et il est lié à l'absence d'informations sur la situation des participants après leur sortie des projets. Par contre, dans les priorités 2 et 3 les taux de réussite réels sont nettement au dessus de la norme.

Ces résultats sont à relativiser et peuvent donner lieu à des variations importantes parce que les taux de réussite ne peuvent être calculés que pour les participants qui quittent le projet ; or une partie des participants n'est pas encore sortie des projets.

Taux de réussite

Code	Priorité / Objectif spécifique	Objectif 2007-2011	Taux de réussite
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail		17%
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	23%	81%
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes	34%	46%
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail	38%	11%
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	65%	45%
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises		96%
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels	34%	89%
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	34%	96%
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière	34%	98%
	3 Renforcer le capital humain		93%
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche	34%	63%
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail		
3.3	Action des partenaires sociaux	34%	94%
	Global		78%

Parmi les objectifs horizontaux du FSE, l'égalité des genres est importante. Les objectifs en termes de pourcentage des femmes participantes traduisent la volonté d'égalité puisqu'ils sont à 50%, sauf pour l'objectif spécifique qui les concerne spécifiquement ou il est à 100%. Il en résulte en global un objectif de 53%. Le pourcentage réel est de 41%, ce qui est en dessous de l'objectif.



La priorité 1 est à la moitié de l'objectif, mais pas en raison de l'objectif spécifique 1.2 concernant le taux d'emploi des femmes qui est à 85%. En effet il est normal que certains projets principalement consacrés aux femmes incluent une minorité d'hommes, en raison de l'égalité de traitement des genres. Ce sont les autres objectifs spécifiques qui sont à l'origine de ce faible pourcentage et en particulier celui consacré aux jeunes, qui est dominant en effectifs.

La priorité 2 (37%) est en fait à l'origine du faible pourcentage global, en raison de son effectif qui représente 57% du programme. Il est difficile d'imaginer une correction de ce chiffre dans l'avenir, parce qu'il n'est pas possible de contrôler la proportion des hommes et des femmes qui participent dans les projets ; c'est un fait que pour l'instant il y a davantage d'hommes.

La priorité 3 a un pourcentage légèrement supérieur à la norme, mais il s'agit de faibles effectifs.

Pourcentage de femmes

Code	Priorité / Objectif spécifique	Objectif 2007-2009	% de femmes
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail	70%	39%
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	50%	31%
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes	100%	85%
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail	50%	40%
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	50%	21%
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises	50%	37%
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels	50%	37%
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	50%	36%
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière	50%	50%
	3 Renforcer le capital humain	50%	57%
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche	50%	57%
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail		
3.3	Action des partenaires sociaux	50%	57%
	Global	53%	41%



La situation sur le marché de l'emploi des participants est une information importante dans le cadre d'un programme intitulé compétitivité régionale et emploi. 77% des participants sont en emploi, 9% sont sans emploi et 14% sont inactifs. Ceux qui sont en emploi relèvent essentiellement des objectifs spécifiques 2.2 et 3.3, alors que ceux qui sont inactifs relèvent de l'objectif spécifique 1.3 sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Les participants sans emploi sont surtout dans la priorité 1 sauf dans l'objectif spécifique concernant les jeunes.

Statut sur le marché de l'emploi

Code	Priorité / Objectif spécifique	En emploi	Sans emploi	Inactifs
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail	6%	33%	61%
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés		98%	2%
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes		100%	
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail	6%	20%	74%
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	11%	88%	2%
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises	99%	1%	
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels	95%	1%	4%
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	99%	1%	
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière	98%	2%	
	3 Renforcer le capital humain	94%	4%	2%
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche	100%		
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail			
3.3	Action des partenaires sociaux	94%	5%	2%
	Global	77%	9%	14%

Parmi les participants en emploi 2% sont des indépendants situés principalement dans les objectifs spécifiques 2.2 et 3.3.



Participants en emploi et pourcentage d'indépendants

Code	Priorité / Objectif spécifique	En emploi	% d'indépendants
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail	266	
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	205	
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes		
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail		
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail		
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises	10 645	2%
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels	100	9%
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	9 949	2%
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière	596	
	3 Renforcer le capital humain	3 609	2%
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche	156	9%
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail	3 453	1%
3.3	Action des partenaires sociaux		
	Global	14 520	2%

Parmi les participants sans emploi, 19% sont des chômeurs de longue durée situés principalement chez les objectifs spécifiques consacrés aux femmes, aux jeunes et aux personnes très éloignées du marché du travail.

Participants sans emploi et pourcentage de chômeurs de longue durée

Code	Priorité / Objectif spécifique	Sans emploi	% de chômeurs de Longue durée
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail	1 401	23%
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	58	14%
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes	147	25%
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail	690	7%
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	506	44%
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises	89	3%
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des	1	0%



	changements économiques et structurels		
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	79	0%
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière	9	33%
	3 Renforcer le capital humain	169	0%
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche		
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail		
3.3	Action des partenaires sociaux	169	0%
	Global	1 659	19%

Pratiquement 100% des inactifs sont des participants en formation.

Participants inactifs et pourcentage en formation

Code	Priorité / Objectif spécifique	Inactifs	% de participants En formation
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail	2 581	100%
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	1	0%
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes		
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail	2 569	100%
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	11	91%
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises	32	100%
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels	4	100%
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	27	100%
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière	1	100%
	3 Renforcer le capital humain	60	100%
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche		
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail		
3.3	Action des partenaires sociaux	60	100%
	Global	2 673	100%

Les groupes vulnérables font l'objet d'une attention particulière du FSE. Ils ne représentent que 5% des participants actuels du programme, mais ils représentent 90% des travailleurs âgés et 90% des personnes très éloignées du marché du travail.



Participants vulnérables et pourcentage de participants vulnérables

Code	Priorité / Objectif spécifique	Participants vulnérables	% de participants vulnérables
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail	916	21%
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	53	90%
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes	11	7%
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail	331	10%
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	521	90%
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises	114	0%
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels		
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	113	1%
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière	1	0%
	3 Renforcer le capital humain		
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche		
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail		
3.3	Action des partenaires sociaux		
	Global	1 030	5%

La répartition en pourcentage des groupes vulnérables concerne pour 61% la catégorie autre, ce qui pose la question de savoir si la définition des groupes est satisfaisante. Pour le reste, il s'agit d'handicapés (21%) et de migrants (10%)

Répartition en pourcentage des groupes vulnérables

Cod e	Priorité / Objectif spécifique	Minorité s	Migrants	handi capés	Autre s
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail	1%	10%	21%	68%
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	6%		2%	92%
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes		82%	18%	
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail		21%	1%	78%
1.4	Activer les catégories de personnes très		2%		



	éloignées du marché du travail			37%	61%
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises		96%		4%
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels				
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail		97%		3%
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière				100%
	3 Renforcer le capital humain				
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche				
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail				
3.3	Action des partenaires sociaux				
	Global	1%	19%	19%	61%

Le niveau de formation des participants se répartit comme suit :

- 54% pour le primaire ou secondaire inférieur
- 21% pour le secondaire supérieur
- 10% pour le post secondaire non tertiaire
- 15% pour le tertiaire

Pour le primaire ou secondaire inférieur, il s'agit des objectifs spécifiques (OS) consacrés aux salariés, aux jeunes et aux personnes éloignées du marché du travail.

Pour le post secondaire non tertiaire, il s'agit de l'objectif spécifique consacré aux salariés.

Pour le tertiaire, il s'agit de l'OS consacré aux salariés et à celui de l'action des partenaires sociaux.



Répartition en pourcentage des niveaux de formation

Cod e	Priorité / Objectif spécifique	ISDEC 1 et 2	ISDEC 3	ISDEC 4	ISDEC 5 et 6
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail	90%	8%	1%	1%
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	7%	19%	7%	67%
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes	40%	54%	5%	1%
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail	97%	2%	1%	
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	73%	23%	2%	2%
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises	51%	27%	14%	8%
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels		18%	12%	70%
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	54%	23%	15%	8%
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière		99%		1%
	3 Renforcer le capital humain	25%	18%	7%	49%
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche		13%	79%	8%
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail				
3.3	Action des partenaires sociaux	26%	18%	5%	51%
	Global	54%	21%	10%	15%



B4 Résultats des évaluations des programmes de politique de cohésion et perspectives

Lors du dernier rapport stratégique en 2009, le retard du démarrage du programme devait encore être comblé en raison notamment d'un taux insuffisant de consommation des conventions.

De plus un déséquilibre apparaissait dans la répartition des conventions entre les objectifs spécifiques, certainement lié au développement de la crise. En conséquence un nouveau PO a été mis en place qui a modifié les proportions des objectifs spécifiques et on peut dire que, à fin 2012, la répartition des conventions entre les objectifs spécifiques s'est équilibrée, comme l'analyse des tableaux du paragraphe précédent (B3) l'a montré.

Quant au décalage dû au retard dans le début effectif du programme, il a partiellement été rattrapé.

Il a été entièrement rattrapé en termes de montant du cumul des budgets des conventions à fin 2011, mais il reste un décalage dû à l'insuffisance de consommation de ces budgets engagés qui se mesure par un taux de consommation budgétaire de 75% du PO à fin 2011.

Pour ce qui est de la réalisation du programme du point de vue des objectifs en nombre de participants, la situation est devenue satisfaisante (151% de l'objectif).



B5 Dépenses déclarées par PO et évolution des engagements financiers planifiés pour les opérations sélectionnées.

Dans le deuxième tableau du paragraphe B3, il apparaît que les engagements financiers planifiés des opérations sélectionnées (Montant cumulé des conventions des projets à fin 2011) représentent 114% du montant cumulé du PO à fin 2011, ce qui est satisfaisant. Mais dans le troisième tableau du paragraphe B3, il apparaît que les dépenses déclarées représentent 65% des engagements financiers planifiés des opérations sélectionnées. Il en résulte que les dépenses cumulées à fin 2011 représentent 74% du montant cumulé du PO à fin 2011. C'est le taux de consommation budgétaire qui mesure précisément le retard à rattraper d'ici fin 2013, sinon fin 2015. Le tableau ci-dessous montre que la priorité 3 est davantage en retard.

Code	Priorité / Objectif spécifique	PO 2007- 2011	Dépenses 2007-2011	%
	1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail	3 378 002	2 591 901	77
1.1	Augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés	373 830	180 093	
1.2	Augmenter le taux d'emploi des femmes	487 946	388 440	
1.3	Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail	1 431 589	1 073 911	
1.4	Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	1 084 637	949 257	
	2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises	5 856 957	4 474 454	76
2.1	Améliorer l'adaptation et la gestion anticipative des changements économiques et structurels	1 035 461	601 717	
2.2	Adapter les compétences et les connaissances des salariés aux besoins du marché du travail	4 703 693	3 804 800	
2.3	Soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière	117 803	67 937	
	3 Renforcer le capital humain	2 901 733	1 798 669	62
3.1	Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche	1 098 787	489 347	
3.2	Moderniser l'organisation et les conditions de travail	899 807	651 977	
3.3	Action des partenaires sociaux	903 139	657 345	
	4 Assistance technique et évaluation	515 391	450 691	87
	Total	12 652 083	9 315 515	74

Pour ce qui est du détail par ligne directrice du PO et des conventions, ces données vont être analysées dans le paragraphe suivant.



B6 Contribution aux objectifs de la stratégie, telle que définie dans le Cadre de référence stratégique national (CRSN)

Par rapport aux paragraphes précédents, il n'y a pas de différence sur les résultats globaux. La différence réside dans la répartition de ces chiffres par ligne directrice. Globalement les montants des conventions représentent 114% du PO, ce qui est satisfaisant.

C'est la ligne directrice « 74 Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation » qui est la plus dynamique du point de vue des engagements financiers (conventions) par rapport aux objectifs du PO. Ensuite, ce sont lignes directrices «72 Elaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation » et « 66 Mise en œuvre des mesures actives et préventives sur le marché du travail » qui sont en avance sur les autres lignes directrices, ce qui correspond à une logique de crise.

Programme opérationnel et conventions

Code	Lignes directrices	PO 2007-2011	Conventions 2007-2011	%
65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail	1 035 461	869 819	84
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	1 802 946	2 149 731	119
67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et le prolongement de la vie active	373 830	269 766	72
69	Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle	487 946	511 374	105
71	Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées	1 084 637	1 120 063	103
72	Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation	4 703 693	5 951 145	127
73	Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie	1 549 392	1 553 243	100
74	Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation	1 098 787	1 425 503	130
85	Assistance technique et évaluation	515 391	515 391	100
	Total	12 652 083	14 366 435	114

Sur l'ensemble de la période, les dépenses effectives représente 65% des budgets des conventions. Ce taux est une amélioration sensible par rapport au précédent rapport stratégique (35%), mais il doit encore être amélioré pour atteindre la consommation totale des budgets du PO. Les lignes directrices (71, 69, 73) qui ont les meilleurs pourcentages de dépenses ont des budgets de convention proches de l'objectif du PO (voir tableau précédent). Les lignes directrices 65 et 67 qui ont des taux de dépenses relativement bon, ont, par contre, des montants budgétaires de convention inférieurs aux



objectifs du PO. Les lignes directrices 66, 72 et 74) qui ont les taux de consommation les plus faibles ont des budgets de convention relativement plus élevés.

Dans l'ensemble les taux de consommation du PO par ligne directrice se sont équilibrés.

Conventions et dépenses de la demande de paiement

Code	Lignes directrices	Conventions 2007-2011	Dépenses 2007-2011	%
65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail	869 819	601 717	69
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	2 149 731	1 309 322	61
67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et le prolongement de la vie active	269 766	180 093	67
69	Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle	511 374	388 440	76
71	Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées	1 120 063	949 257	85
72	Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation	5 951 545	3 804 800	64
73	Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie	1 553 243	1 141 848	74
74	Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation	1 425 503	489 387	34
85	Assistance technique et évaluation	515 391	450 691	87
	Total	14 366 435	9 315 515	65

Le nombre de participants réels relativement à l'objectif du PO (151%), est 51% plus élevé que prévu.

En particulier, la ligne directrice 66 sur « les mesures actives et préventives sur le marché du travail » a un nombre de participants hors de proportion avec le nombre prévu, qui montre que l'objectif a été sous-estimé.

Sinon, c'est la ligne directrice « 71 Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées » qui a le meilleur résultat.

Il faut noter une grande disparité de résultats. En particulier le faible résultat des lignes directrices 67, 69, 74 tranche avec une situation globalement satisfaisante.

Une partie de l'explication réside dans le fait que les prévisions ont été établies dans le cadre des objectifs spécifiques, en distinguant les projets d'aide aux personnes des projets d'aide aux structures.



Objectif et réalisation en nombre de participants

Code	Lignes directrices	Objectif 2007-2011	Nombre de participants	%
65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail	78	105	135
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	80	3 682	4 603
67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et le prolongement de la vie active	574	59	10
69	Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle	753	147	20
71	Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées	278	578	208
72	Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation	7 124	10 055	141
73	Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie	2 502	4070	163
74	Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation	1 106	156	14
	Total	12 495	18 852	151

B7 Contribution du FSE à la mise en œuvre des directives dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi et des objectifs de l'Europe 2020.

Comme développé au paragraphe précédent les priorités du FSE s'inscrivent entièrement dans le cadre des objectifs de l'Europe 2020 et dans les priorités du Programme National de Réforme. Le titre du PNR « Plan national pour une croissance intelligente, durable et inclusive » correspond exactement aux objectifs de l'Europe 2020 et ses objectifs sont qualitativement les mêmes et quantitativement adaptés au contexte national. Pour les analyses et les tableaux, se reporter au paragraphe précédent.



B8 Contribution du FSE aux objectifs pertinents des rapports stratégiques nationaux sur la protection sociale et l'inclusion sociale, et aux autres priorités et objectifs communautaires dans le domaine de l'éducation et de la formation

En se reportant au tableau «Conventions et dépenses de la demande de paiement par objectif Europe 2020» du paragraphe B6, il apparaît que :

- L'objectif 2 de la croissance intelligente « Réduction du taux de décrochage scolaire et augmentation du pourcentage des personnes de 30 à 34 ans avec diplôme d'enseignement supérieur » représente 12 % des engagements financiers (conventions)
- Les objectifs 4 et 5 de la croissance inclusive représentent 68 % des engagements financiers

Les résultats ont déjà été analysés dans les chapitres précédents.

B9 Contribution aux priorités du programme national de réforme conformément à l'Europe 2020.

Le FSE est l'instrument de financement des objectifs politiques fixés dans le cadre de la Stratégie européenne en faveur de l'emploi, depuis la révision à mi-parcours du Docup Objectif3 de la période de programmation 2000-2006.

La stratégie retenue par les autorités nationales est passée du contexte des lignes directrices de la stratégie de Lisbonne aux objectifs de l'Europe 2020. Le PO du FSE a effectivement été révisé dans ses proportions budgétaires pour tenir compte de la situation de crise et adapter la stratégie, mais il n'a pas été nécessaire de modifier qualitativement ses priorités et ses objectifs spécifiques.

Pour répartir les dépenses réelles selon les objectifs de l'Europe 2020, il a été nécessaire de descendre au niveau des projets, parce que les objectifs spécifiques, conçus dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, ne sont plus opérationnels pour une telle répartition. Cette clé par projet vaut aussi pour les conventions des projets, mais elle n'est pas applicable au PO.

Sans pratiquer une clé de répartition précise du PO dans les objectifs de l'Europe 2020, le tableau ci-dessous indique les objectifs de l'Europe 2020 qui sont présents dans les priorités et les objectifs spécifiques.

Priorités du PO 2007-2013	Objectifs de l'Europe 2020
Axe prioritaire 1 : Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail Augmenter les taux d'emploi des femmes et des travailleurs âgés Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail Activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail	Objectif 2 : réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10%. Porter à 40% (objectif national 66%) au moins la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent. Objectif 4 : porter à 75% (objectif national 73%) le taux d'emploi des femmes et des



	<p>hommes âgés de 20 à 64 ans.</p> <p>Objectif 5: 20 millions de personnes au moins cessent d'être confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion (objectif national : réduire de 6.000 personnes les personnes menacées par la pauvreté).</p>
<p>Axe prioritaire 2 : Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises</p> <p>Améliorer la gestion anticipative des changements économiques</p> <p>Adapter les compétences et connaissances des salariés aux besoins du marché du travail</p> <p>Soutenir les mécanismes innovants de transition de carrière</p>	<p>Objectif 2 : réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10%. Porter à 40% (objectif national 66%) au moins la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.</p> <p>Objectif 3 : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20%. Faire passer à 20% la part d'énergie renouvelable (objectif national -11%). Augmenter de 20% notre efficacité énergétique (objectif national 14,06%).</p> <p>Objectif 4 : porter à 75% (objectif national 73%) le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans.</p> <p>Objectif 5: 20 millions de personnes au moins cessent d'être confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion (objectif national : réduire de 6.000 personnes les personnes menacées par la pauvreté).</p>
<p>Axe prioritaire 3 : Renforcer le capital humain</p> <p>Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises notamment dans les domaines de l'innovation et de la recherche</p> <p>Moderniser l'organisation et les conditions de travail</p> <p>Action des partenaires sociaux</p>	<p>Objectif 4 : porter à 75% (objectif national 73%) le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans.</p>

Ces objectifs de l'Europe 2020 se déclinent suivant les différents types de croissance définis par la Commission :

- Croissance intelligente : Objectif 1 et Objectif 2
- Croissance durable : Objectif 3
- Croissance inclusive : Objectifs 4 et 5

A noter que seul l'objectif 1 de la croissance intelligente, concernant le niveau des investissements publics et privés, n'apparaît pas dans le FSE au Luxembourg.

Pour ce qui est des engagements financiers (conventions des projets) et des dépenses par objectif de l'Europe 2020, il apparaît que l'objectif 4 représente plus de la moitié des



conventions. Les objectifs 2, 3 et 5 se partagent le reste. L'objectif 3, relativement important, concerne des investissements en ressources humaines dans le secteur du bâtiment orientés vers des constructions de basse consommation. L'objectif 5 de lutte contre la pauvreté concerne des populations vulnérables ou éloignées du marché du travail. L'objectif 2 est composite, il concerne soit des jeunes menacés de décrochage scolaire, soit des formations de niveau supérieur.

Du point de vue de la consommation budgétaire des conventions les objectifs 3 et 5 (86% et 83%) sont satisfaisants, sachant qu'en moyenne les conventions sont supérieures de 14% aux budgets du PO (voir chapitres et tableaux précédents). Par contre l'objectif 4 (54%), quantitativement le plus important est inférieur au taux moyen (65%) de consommation et l'objectif 2 (62%) proche de ce taux moyen. Rappelons en conclusion, comme les paragraphes précédents l'on déjà analysé, que le taux global de consommation du PO est de 74% à fin 2011, mais il n'est pas possible de connaître son détail suivant l'objectif Europe 2020, sauf à pratiquer une répartition arbitraire.

Ce retard de consommation cumulé de 26% doit être rattrapé en théorie à fin 2013, mais il peut aussi bénéficier en pratique de la période de prolongation jusqu'à fin 2015.

Conventions et dépenses de la demande de paiement par objectif Europe 2020

	Objectif européen 2020	Conventions 2007-2011	Dépenses 2007-2011	%
2	Réduction du taux de décrochage scolaire Augmentation du pourcentage des personnes de 30 à 34 ans avec diplôme d'enseignement supérieur	1 711 231	1 055 849	62
3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation des sources d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique	2 342 362	2 008 200	86
4	Augmentation du taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans	7 938 232	4 261 609	54
5	Diminution du nombre de personnes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale	1 859 219	1 539 166	83
	Assistance technique et évaluation	515 391	450 691	87
	Total	14 366 435	9 315 515	65

C. Avancées et défis liés à la mise en œuvre des priorités et stratégies définies

C11 Résumé des principales mesures prises et des difficultés rencontrées pour accélérer la mise en œuvre de la programmation 2007-2013 sur le terrain

Suite à une mission d'audit de la Commission en mai 2010 et à un blocage de paiement, un nouveau système de Gestion et de contrôle a été élaboré et mis en place début 2011 :

- Pour la partie **gestion** :
 - structure de l'équipe : organigramme, cahier des charges.
 - détermination de la façon dont le travail doit être fait : les procédures de travail.
 - sécurisation du travail par la circulation de l'information et par l'archivage de l'information.

- Pour la partie **contrôle**
 - en redéfinissant les règles du guide financier.
 - en améliorant la performance des contrôles.
 - en mettant en place des comités de pilotage semestriels.

L'ensemble devant assurer la bonne application du **principe de bonne gestion financière** des opérations. (= vérifier l'efficacité des moyens utilisés par rapport aux réalisations)

Le 14 octobre 2011 un nouveau PO a été officiellement accepté par la Commission, qui concerne déjà l'année 2011. Ce nouveau PO a modifié la répartition budgétaire des objectifs spécifiques et des priorités, sans remettre en cause la structure qualitative, qui reste adaptée aux objectifs de l'Europe 2020. Cette modification répondait en même temps aux effets de la crise sur le volume budgétaire des projets dans les objectifs spécifiques et à un nouveau déploiement de projets ciblés par secteur, avec un accompagnement plus personnalisé des demandeurs d'emploi. L'Administration de l'Emploi (ADEM), dont la réforme a commencé fin 2009, est un partenaire important de ces projets. A noter que cette réforme ADEM s'est accompagnée d'une régionalisation de ses agences.

De plus, toutes les actions participant à la promotion des projets FSE ont accéléré la mise en œuvre de la programmation sur le terrain :

- Campagne publicitaire IP, bourse bleue : radio, internet banner, presse et mailing personnalisé
- Appels à candidature et conférence de presse en juin 2010



- Campagne publicitaire à l'été 2010 : radio, télé, presse et internet
- Séminaire sur l'Innovation en novembre 2010
- Appel à candidature en mai 2011
- Evaluation du plan de communication en août 2011
- Séminaires sur l'Innovation et sur l'Europe 2020 en décembre 2011

C13 Eléments de réponse quant à l'annexe II sur les réponses nationales à la crise financière et économique

1. Financement :

- a. Non-applicable pour le Fonds social européen
- b. Non-applicable pour le Fonds social européen
- c. Non-applicable pour le Fonds social européen
- d. Non, un tel paiement n'a pas été mis en œuvre
- e. Non, ce recours n'a pas été utilisé.

2. Simplification des catégories de dépense éligible :

- a. L'option de coûts indirects déclarés sur la base d'un taux forfaitaire a été proposée aux promoteurs, mais elle n'a pas été retenue par eux, et n'a donc pas été appliquée.
- b. Non, des coûts à taux forfaitaires calculés au moyen de l'application de barèmes standard de coûts unitaires ne sont pas appliqués.
- c. Non, des montants forfaitaires destinés à couvrir tout ou partie des coûts d'une opération ne sont pas appliqués.

3. Augmentation ou ajustement des priorités des PO :

- a. Dans le PO révisé l'objectif spécifique « 3.1 Rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines de l'innovation et de la recherche » a fait l'objet d'une augmentation budgétaire, ce qui concerne les entreprises et la recherche et l'innovation. Dans ce PO révisé la priorité « 2 Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises » a également fait l'objet d'une augmentation budgétaire, ce qui concerne l'emploi dans les entreprises.
- b. Le PO révisé a eu un impact sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les logements à travers la sélection de projets dans le domaine des bâtiments et travaux publics, qui concernent l'apprentissage par les acteurs de ces nouvelles technologies.
- c. Non, un tel accès n'est pas applicable pour le FSE.
- d. L'ensemble des mesures mises en place décrite au début du paragraphe, ont contribué à améliorer l'efficacité des autorités publiques dans la gestion du PO.



4. Simplification des mécanismes nationaux / régionaux de mise en œuvre :

Les principales mesures nationales pour atteindre l'objectif « emploi », dans le cadre de la stratégie Europe 2020, qui sont conduites dans un esprit de simplification, sont les suivantes :

- **Mesures organiques**

La réforme de l'ADEM et création de l'Agence pour le développement de l'Emploi avec des agences régionales.

Un observatoire du marché de l'emploi.

Apprentissage tout au long de la vie.

Lutte contre la pauvreté, approche intergouvernementale.

Actuellement, quatre projets « *fit4job* », cofinancés par le FSE, sont en cours de réalisation, à savoir le « *fit4financialmarkets* », le « *fit4génie civil* », le « *fit4job seniors* » et le « *fit4commerce* ». Ces projets ont un budget global d'environ quatre millions d'euros et se déroulent pour la plupart sur la période 2012-2013.

- **Mesures en faveur des jeunes**

Création d'une maison de l'orientation.

Adaptation des différents contrats d'initiation et d'appui pour les jeunes.

Apprentissage ou école de la deuxième chance pour les décrocheurs scolaires.

Il faut remarquer que le nouveau PO du FSE a augmenté le budget de cet objectif spécifique

- **Mesures en faveur des femmes**

Il s'agit de réduire l'écart entre le taux d'emploi des femmes et le taux d'emploi des hommes.

- **Mesures en faveur des seniors**

Il s'agit d'augmenter le taux d'emploi des seniors, tout en assurant le bien-être, la sécurité et la santé au travail des salariés âgés.

- **Mesures en faveur des personnes à besoin spécifique**

Il s'agit d'améliorer la prise en charge des personnes à besoins spécifiques et de favoriser leur reclassement sur le marché du travail

La mise en place du nouveau système de contrôle et de gestion a eu pour effet de préciser les règles sur les dépenses éligibles et d'en améliorer l'application. Pour ce qui est de la simplification, une option de coûts indirects déclarés sur la base d'un taux forfaitaire a été proposée, mais les promoteurs ne l'ont pas choisie.



5. Utilisation des possibilités proposées dans l'encadrement temporaire des aides d'Etat :

- a. Ceci n'est pas applicable pour le FSE.
- b. Ceci n'est pas applicable pour le FSE.
- c. Ceci n'est pas applicable pour le FSE.

6. Marchés publics :

Ce recours n'a jusqu'à présent pas été utilisé.



D. Exemples de bonne pratique

Pays	Luxembourg
Region	Canton de Redange
Operation	Formation à la gestion électronique de données (GED) de travailleurs handicapés atteints de troubles envahissants du développement
Durée	1/1/2011 au 31/12/2013
Objectif	Croissance inclusive : Activer les catégories très éloignées du marché du travail
Financement	Cout total : 388.552 € Part communautaire : 194.276 € Part nationale : 194.276 €
Contact	Nom : Marc de Geest Organisation : Autisme Lux Adresse : 1, rue Jos Seyler L-8522 Beckerich Email : direction@autisme.lu Internet : Autisme.lu
Description	<p>Objectif général : Elargissement de l'adaptabilité professionnelle et de l'employabilité de travailleurs handicapés atteints de troubles envahissants du développement, dans le secteur des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), par une action de formation par le travail à la gestion électroniques de données (GED) et l'archivage numérique. La formation vise à permettre à des travailleurs handicapés d'adapter leurs compétences et connaissances en vue de les aider à se réorienter vers une nouvelle activité professionnelle, mieux appropriée à leurs spécificités mais aussi aux besoins actuels du marché du travail. Elle vise ainsi à former les travailleurs handicapés aux nouveaux métiers de demain en tant que "opérateur de scanning" et "archiveur électronique" au sein d'une unité de travail adapté en milieu protégé.</p> <p>Description des activités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Formation par le travail de numérisation de pièces comptables. Plus de 5.000 documents de type pdf ont déjà été numérisés- Intégration de certains documents numérisés dans l'Intranet.- Numérisation de documentations techniques de divers ateliers, soit près de 1.500 pages numérisées et réparties dans 37 documents de type pdf.- Elaboration progressive d'un manuel de référence pour l'apprentissage des techniques de paramétrage et de gestion des procédures courantes de numérisation. <p>Activité de formation par le travail dans le cadre d'un travail concret pour un client externe :</p> <ul style="list-style-type: none">- Numérisation des délibérations du conseil communal de Beckerich, à partir du mois de janvier de l'année 1990 dans le but de permettre une recherche en plein texte sur ces anciens documents. Au final, près de



	<p>1.500 pages de délibérations ont été digitalisées, livrées sur supports adaptés et implémentés sur le réseau communal.</p> <p>Activités annexes (hors participants non administratif) assurées par le personnel pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none">- recherche de contacts professionnels et de travaux de numérisation (ex : archives nationales du Luxembourg, SIGI, communes,...)- affiliation à la FEDISA et participation aux réunions- analyse et prospection de nouveaux matériels de numérisation (bookscanner,...)- gestion et développement des modules de formation pratique et théorique <p>Bénéficiaires : Adaptation progressive du support théorique aux divers niveaux de compétences des stagiaires. Les bénéficiaires sont au nombre de 14.</p> <p>Résultats : Au niveau des supports, les acquis en fin d'année 2011 sont évalués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rédaction en cours d'un support d'apprentissage des techniques de GED pour des personnes atteintes de troubles envahissants du développement- Elaboration en cours d'un flyer d'information sur l'atelier GED géré par Autisme Luxembourg asbl avec l'appui financier du FSE- Création en cours d'un espace Website de présentation de la formation par le travail en GED initiée par Autisme Luxembourg asbl avec l'appui financier du FSE- Information sur les activités de GED menées avec l'appui du FSE auprès de la FEDISA Luxembourg (Fédération de l'ILM, du Stockage et de l'Archivage)- Information et sensibilisation de plusieurs communes luxembourgeoises (Beckerich, Préizerdaul, Wahl, Useldange) et du syndicat des communes (SIGI) sur les activités de GED menées par Autisme Luxembourg asbl avec l'appui du FSE.- Début d'une étude de faisabilité en vue d'un partenariat dans la sous-traitance de travaux de numérisation de documents et livres pour le service des archives nationales du Luxembourg.
Contexte stratégique	La mise en oeuvre d'une unité économique de production en GED pour des travailleurs handicapés permet de proposer un nouveau créneau d'insertion professionnelle à travers des activités professionnelles de pointe où leurs compétences et savoir-faire peuvent être pleinement mis en valeur malgré leur handicap.
Mise en oeuvre	Au niveau des usagers, les acquis en fin d'année 2011 sont évalués comme suit : <ul style="list-style-type: none">- tous les stagiaires ont déjà acquis un savoir et savoir-faire de base, à des niveaux divers, dans le travail de GED (ex : préparation des documents, analyse théoriques des processus de travail, capture d'images, reconnaissance optique et indexation,...).- un stagiaire est déjà opérationnel pour le paramétrage du logiciel de pilotage et de numérisation : paramétrage du scanner, traitement de



	<p>l'image, routage du produit fini.</p> <ul style="list-style-type: none">- toutes les 2 semaines une réunion de coordination est assurée au sein du personnel administratif et pédagogique.- Initiation de séances d'exercices de formation en groupe avec développement des compétences sociales de l'un ou l'autre usager par sa participation active avec l'équipe d'encadrement dans l'assistance théoriques et techniques des stagiaires moins expérimentés.
--	--

Pays	Luxembourg
Region	Luxembourg
Operation	VALiflex (Validation des Acquis de l'Expérience et Formation flexible)
Durée	1/1/2011 au 31/12/2013
Objectif	Croissance inclusive : Augmenter le taux d'emploi des femmes
Financement	Cout total : 389.178 € Part communautaire : 194.589 € Part nationale : 194.589 €
Contact	Nom : Elisabeth Werner Organisation : Confederation Caritas Adresse : 29, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg Email : elisabeth.werner@caritas.lu Internet : Caritas.lu
Description	<p>Objectif général : Le projet VALiflex propose une formation dans le domaine de l'accueil des enfants aux personnes à la recherche d'un emploi et inscrites auprès de l'ADEM en tant que demandeurs d'emploi. Cette formation devrait améliorer les chances de ces personnes de retrouver un travail. De plus, le projet propose aux personnes possédant les pré-rquis un module et un accompagnement VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) en vue de l'obtention du DAP Auxiliaire de Vie ou du diplôme d'éducateur.</p> <p>Description des activités :</p> <p>Le parcours d'une participante ou d'un participant à Valiflex est :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des ateliers d'information (environ 30 à 50 personnes par formation)- Entretiens pour sélection de 20 à 22 candidat(e)s- 10 semaines de formation de base pour tous- Examens- 3 semaines de module supplémentaire de VAE (seulement pour les candidat(e)s potentiels)- Remise de certificat Valiflex- Orientation et conseil avec les candidat(e)s pour établir les dossiers de VAE- Suivi des candidats : développer un plan d'action, soutien avec formation sur mesure- Diplôme pour les candidats VAE qui ont réussi au Ministère de l'Education <p>Bénéficiaires :</p>



	<p>L'objectif en nombre de bénéficiaires est de 100 et à fin du premier semestre 2012, le nombre de bénéficiaire était de 59.</p> <p>Résultats :</p> <p>Des entretiens de sélection ont été conduits avec presque 50 personnes. Le contact avec les formateurs a été pris et un deuxième cycle de formation a été proposé du 3 octobre au 15 décembre 2011 à 21 participants.</p> <p>Aucun abandon non justifié n'a été constaté. Le taux d'abandon est donc de 0% ce qui est inférieur au taux de 10% défini dans les indicateurs de réalisation.</p> <p>Le taux de présence aux cours (hors abandon) est égal à 92,73%, ce qui est supérieur au taux cible d'au moins 80% défini dans les indicateurs de réalisation.</p> <p>20 participants à la formation ont été admis au test et ils sont également 20 à l'avoir réussi. Ils recevront au premier semestre 2012 lors d'une cérémonie leurs certificats émis par le MEN. Le taux de certification sera alors de 100%, ce qui est supérieur au taux cible d'au moins 90% défini dans les indicateurs de résultat.</p>
Contexte stratégique	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none">-développer une nouvelle méthode de politique pour l'emploi, basée sur le processus de VAE (validation des acquis de l'expérience), pour réintégrer des personnes sans emploi.- développer un module de VAE pour des formation de base dans le domaine de la garde d'enfants.- développer un concept d'orientation : plan d'action pour finaliser des dossiers de VAE.- diffuser les résultats du projet par des conférences et des évènements, avec l'objectif de pérenniser les implémentations.
Mise en oeuvre	<p>Le premier cycle de formation s'est terminé le 6 juillet 2011. Parmi les participants, aucun ne remplissait les conditions pour pouvoir prétendre participer au module VAE.</p> <p>Une cérémonie de remise des certificats a été organisée en collaboration avec les partenaires du projet. 17 participants à la formation ont été admis au test et ils sont également 17 à avoir reçu un certificat émis par le MEN. Le taux de certification est donc de 100%, ce qui est supérieur au taux cible d'au moins 90% défini dans les indicateurs de résultat</p> <p>Concernant le premier cycle de formation, le taux d'insertion des participants sur le marché du travail après trois mois était de 70,5%. En effet, parmi les 17 personnes ayant reçu un certificat émis par le MEN, 12 ont réintégré le marché du travail dont une est en formation en cours d'emploi</p> <p>Le bureau de coordination VALiflex a continué à se réunir régulièrement afin de définir les actions et mesures à prendre pour la réalisation des buts et objectifs définis dans le cadre du projet.</p> <p>Des réunions avec les partenaires (ADEM, LTPES) ont également été organisées régulièrement afin de définir et d'organiser la collaboration au sein du projet.</p>



	<p>Les outils développés ont été révisés et adaptés suite aux expériences faites au cours premier cycle de formation.</p> <p>Deux réunions d'information à destination de personnes intéressées à participer à la formation ont été organisées en collaboration avec l'ADEM.</p> <p>Environ 90 personnes y ont assisté.</p>
--	---



3) Contribution de la « Coopération territoriale européenne »

Le programme de **CTE transfrontalier**, le programme « **INTERREG IVA Grande Région** », est un nouveau programme issu de la fusion de trois anciens programmes. Au niveau de la gouvernance de ce nouveau programme, force est de constater que l'effort de concilier les traditions et les cultures administratives des anciens programmes n'est pas une tâche facile et que ce processus – à la fin de la programmation - n'est toujours pas entièrement achevé. A ce niveau, cette période de programmation est certainement à considérer comme une phase de transition. En ce qui concerne l'autorité de gestion, la programmation a été marquée par un changement d'autorité de gestion en cours de réalisation du programme.

En effet, la Wallonie, assurant la fonction d'autorité de gestion de 2007 à 2010, a passé le relais au printemps 2010 au GECT de droit français sous présidence de la Préfecture de la Région Lorraine. Aujourd'hui, en fin de la programmation 2007-2013, on constate que pour cette nouvelle forme organisationnelle aussi, un certain nombre de mises au point de clarifications doit encore être opérées, car des interprétations différentes existent quant au fonctionnement de cet organe au niveau des autorités partenaires qui sont sources d'un certain nombre de malentendus et de difficultés que connaît la gestion du programme actuel.

Au niveau de la programmation, le programme a permis une action importante dans les domaines de l'environnement, de l'innovation et du tourisme. En effet, l'axe 2 consacré à « *l'Espace* » connaît le plus grand succès à l'intérieur du programme avec un taux de programmation de 92,86%. La thématique la plus largement traitée est celle de la gestion commune de l'eau, que ce soit la gestion des eaux usées, l'approvisionnement transfrontalier en eau potable, la lutte commune contre les inondations ou la gestion commune de rivières et de bassins versants à travers l'outil des contrats de rivières transfrontaliers notamment.

En matière touristique, un certain nombre de projets d'infrastructure a aussi bien permis d'améliorer la qualité de vie des citoyens résidents sur place que de renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire dans les secteurs économiques et touristiques ce qui profite aussi bien au niveau national qu'au niveau grand-régional dans son ensemble.

En matière d'innovation, le projet TIGRE (www.tigre-gr.eu), qui est axé sur le rapprochement entre l'offre issue de la recherche et la demande issue des entreprises, a permis de structurer le transfert de technologies et d'innovation dans la Grande Région et de mettre en commun le savoir-faire des acteurs impliqués. Une cinquantaine d'entreprises ont concrètement pu bénéficier des services transfrontaliers offerts.



Au niveau de l'axe 3, « *Les hommes* », une coopération renforcée a été atteinte pour les domaines de l'enseignement supérieur et de la culture notamment. Au niveau de l'enseignement supérieur, le projet « *Université de la Grande Région* » (www.uni-gr.eu) qui met en réseau les principales universités situées en Grande Région en vue de la création d'un campus virtuel, a permis de mieux organiser l'offre de l'enseignement supérieur à un niveau grand-régional, d'améliorer la mobilité des étudiants et des enseignants, de mettre en place une coopération renforcée dans le domaine de la recherche et d'avancer au niveau d'une meilleure présence et visibilité sur le plan international.

Dans le domaine culturel, le programme IVA a permis une vraie structuration de l'offre culturelle au niveau grand-régional, notamment via les deux projets « *Espace culturel Grande Région* » (www.espaceculturelgr.eu) et « *Plurio.net* » (www.plurio.net). Dans le premier cas, une coopération et coordination régulière a été mise en place au niveau stratégique entre les ministères et responsables de la culture en Grande Région, dans le second cas, le portail culturel « *Plurio.net* » regroupe et présente d'une part l'ensemble de l'offre culturelle grand-régionale à destination du grand public sur un seul portail Internet et offre de l'autre un espace de travail et d'échange aux professionnels de la culture.

Un autre point fort de la programmation actuelle constitue l'existence de plusieurs projets multidisciplinaires au sein de chaque axe combinant donc plusieurs thématiques comme par exemple le tourisme et la formation.

L'évaluation intermédiaire réalisée en 2011 a constaté au niveau du degré de coopération au sein des projets approuvés des résultats satisfaisants comme deux tiers des projets programmés rassemblent les quatre conditions définies pour la sélection d'un projet transfrontalier à l'article 19 du règlement (CE) N°1080/2006 (développement conjoint, mise en œuvre conjointe, dotation conjointe en effectifs, financement conjoint).

Un autre élément positif qui a été souligné dans le cadre de cette évaluation est l'outil du partenariat méthodologique comme c'est notamment via cet instrument que l'association de plusieurs acteurs privés et notamment des entreprises, a pu être réalisées.

Quant à l'impact territorial des actions réalisées, on doit constater que la majorité des projets ne concerne que deux des quatre versants impliqués dans le programme, l'impact territorial reste donc limité.

Le manque de projets (stratégiques) dans les domaines de la diversification économique des zones rurales, du transport et de la coopération sanitaire renforcent encore ce constat.



Concernant l'axe 1, celle dédiée à l'économie, on doit constater que son taux de programmation est le plus faible en comparaison des deux autres axes. Le programme a connu des difficultés à mobiliser les acteurs du monde économique et cela en premier lieu à cause de difficultés de trésorerie, de lourdeurs administratives du programme INTERREG ou de la question du respect des aides d'Etat. Ainsi, on constate un manque de projets stratégiques liés à l'accueil des entreprises, au secteur de l'automobile ou de la logistique. Malgré la réalisation d'efforts de communication ciblés à destination des acteurs économiques, les retards en matière de programmation n'ont pas pu être rattrapés entièrement.

Ainsi, une modification de la maquette financière a été réalisée en diminuant l'axe 1 de dix millions d'euros au profit des axes 2 et 3. Au sein de l'axe 2, ce sont les sujets du transport, du changement climatique, de la mise en réseau des villes et communes qui n'ont pas pu être traités de manière satisfaisante.

Pour l'axe 3, des projets stratégiques dans le domaine du multilinguisme, de la coopération en matière de santé et dans le domaine des médias font défaut ce qui ne permettra donc pas d'atteindre les objectifs fixés dans le programme opérationnel.

En résumé, d'un point de vue purement statistique, le programme présente un bon résultat avec 114 projets approuvés et un taux de programmation de 81,7 % au 30 juin 2012. Certains domaines thématiques comme la protection de l'environnement, l'enseignement supérieur et le domaine culturel connaissent des avancées importantes en matière de coopération et de coordination transfrontalière grâce à la mise en œuvre d'actions d'envergure qui ont été réalisées au profit de l'ensemble des versants concernés. Mais comme l'analyse par axe l'a démontré, un certain nombre de sujets d'importance majeure comme par exemple le transport, l'économie ou encore le marché du travail transfrontalier, n'ont pas été traités de manière satisfaisante pour diverses raisons.

Quant à l'impact des actions de coopérations au niveau national, on peut retenir que celles-ci contribuent à améliorer la compétitivité des acteurs nationaux, que ce soit via la réalisation d'investissements sur le terrain ou via l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques. D'autre part, la mise en réseau des acteurs de part et d'autre de la frontière via des actions de coopération permettent une concertation et une coordination renforcée dans certains domaines thématiques ce qui aboutit dans un certain nombre de cas à l'élaboration de politiques communes au niveau de l'ensemble de la Grande Région.



Exemple de bonne pratique :

Objectif	CTE, Programme INTERREG IVA Grande Région
Titre du projet	Un contrat de partenariat pour la rivière frontalière de l'Our
Durée	01/06/2008-31/11/2011
Financement	Cout total: 2.619.500 € FEDER: 1.309.750 €
Contact	Organisme: Parc naturel de l'Our Nom : M. Christian Kayser Email : christian.kayser@naturpark-our.lu
Description du projet	Le but principal du projet est la mise en place d'un contrat de rivière commun pour la Belgique, l'Allemagne et le Luxembourg. Un contrat de rivière est une déclaration d'intention de l'ensemble des communes qui se trouvent au niveau du bassin hydrographique. Dans le cas de l'Our, une coopération transfrontalière s'avère donc indispensable. Un contrat de rivière est dirigé par un comité de rivière qui se compose de représentants de tous les domaines ayant un impact direct ou indirect sur la qualité de l'eau et du milieu de vie « rivière » : agriculture, sylviculture, gestionnaires de l'eau, pêche, tourisme, représentants communaux etc. Le comité élabore un plan d'action ayant pour but de préserver ou d'améliorer la qualité de l'eau et du milieu de vie « rivière » par une gestion coordonnée et durable. Ce plan d'action se base sur des inventaires qui incluent l'entièreté du bassin de l'Our.
Contexte stratégique	Mesure 2.3 du programme opérationnel: valorisation et protection intégrées de l'environnement
Conception / mise en oeuvre du projet	<p>1. Elaboration du contrat de rivière dans le cadre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inventaire et conception d'une stratégie de développement en faveur du cours d'eau ➤ Création du comité rivière ➤ Création des groupes de travail ➤ Signature du contrat de rivière <p>2. Mesures de développement focalisées sur le cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesures en vue d'établissement d'un milieu de valeur écologique au niveau des



	<p>zones de sources</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Rétablissement d'un milieu de valeur écologique au niveau des fonds de vallées➤ Enlèvement/transformation des constructions barrant le cours d'eau (tuyaux et barrages)➤ Destruction de plantes invasives. <p>3. Mesures de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Guide pratique pour l'épuration individuelle➤ Un guide pratique sur la libre circulation des cours d'eau/affluents➤ Sentier didactique sur le thème de l'eau➤ Mise en place d'un dossier pédagogique et mise en réseau des centres de formation à l'environnement.
Site Internet	www.regionour.eu

En ce qui concerne le **transnational**, les partenaires luxembourgeois participent dans le cadre d' « **Interreg IV B North-West Europe** » à 22 projets ensemble avec 231 partenaires localisés dans huit pays appartenant à l'Europe Nord-Ouest. Dans ce contexte, la contribution de la coopération transnationale au développement territorial intégré s'articule autour des thèmes de l'innovation, du changement climatique, de la santé, du transport et de la mobilité.

Le programme **interrégionale** « **Interreg IV C** » aide les autorités régionales et locales à partager et à transférer leur expérience, afin d'optimiser l'efficacité des politiques de développement régional. Dans le cadre de ce programme, le Luxembourg participe à 2 projets avec des partenaires en provenance de 17 pays européens.

2 exemples de bonne pratique :

- 1) Le projet **C2CBIZZ** (Cradle to Cradle), réalisé dans le programme INTERREG IV B Northwest Europe NWE comprend des partenaires de six états européens et vise la réalisation des cycles continus de matériaux, l'identification des solutions énergétiques renouvelables et la création de la biodiversité. Les partenaires testent l'application de ce principe sur des zones d'activités, comme par exemple auprès du « *Ecoparc Windhof* » à Luxembourg.
- 2) Avec 14 partenaires européens en provenance de 9 pays, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, en coopération avec le syndicat intercommunal « *PROSUD* », cherche dans le cadre du projet interrégional « **EU2020 going local** » à améliorer les performances énergétiques du Luxembourg tout en renforçant l'engagement local et l'appropriation de la politique dans la mise en œuvre de la Stratégie UE2020.

E. Conclusions

E16 *Conclusions générales sur :*

a) les tendances socio-économiques prévues :

Les prévisions socio-économiques décrites au chapitre A indiquent que si reprise il y a, elle mettra du temps à rattraper les pertes enregistrées en 2009, 2010 et 2011. Aussi, les défis pesant sur les finances publiques sont-ils tout à fait exceptionnels, leur assainissement exigera des efforts majeurs et prolongés. Aussi est-il patent que le tissu et l'architecture économiques sont en profonde mutation, de même que le marché du travail.

Aujourd'hui, les hypothèses sur lesquelles sont basées les prévisions de croissance sont extrêmement fragiles et peut-être déjà contredites en partie par l'évolution économique ayant suivi leur établissement.

Dans le cadre du budget 2012 et des travaux de préparation du projet de budget pour 2013, le Gouvernement luxembourgeois a privilégié les dépenses qui sont susceptibles d'avoir un impact positif sur la croissance potentielle, en conformité notamment avec les objectifs fixés dans les programmes nationaux de réforme, voire la stratégie Europe 2020 et donc en cohérence avec les stratégies actuelles des PO FEDER et FSE.

b) les contributions réelles et attendues de la politique de cohésion

S'agissant d'une politique structurelle devant contribuer à libérer des potentiels de croissance, notamment dans le contexte de la Stratégie de Lisbonne et de la future stratégie Europe 2020, la contribution réelle et attendue de la politique de cohésion à la lutte contre la crise devrait être positif, toutes proportions gardées (impact financier).

c) la pertinence du CRSN et des stratégies du PO,

d) la cohérence respective et les synergies entre priorités convenues

La pertinence du CRSN et du PO, la cohérence et les synergies entre priorités convenues, semblent être préservées. Du point de vue de l'autorité de gestion FEDER, il ne semble pas y avoir à ce stade d'éléments significatifs imposant une adaptation importante de la stratégie arrêtée en 2007.

Le nouveau PO du FSE, adapté à la crise, continue de s'inscrire dans la stratégie européenne pour l'emploi en ligne avec le Programme national de réforme dont les objectifs nationaux contribue aux objectifs de l'Europe 2020. Le FSE oeuvre



majoritairement à la croissance inclusive, mais également à la croissance intelligente et à la croissance durable.

e) les exemples de bonne pratique et les goulots d'étranglement à retenir afin de pouvoir préparer l'après 2013

Les autorités luxembourgeoises disposent dorénavant d'une grande et longue expérience concernant la gestion des fonds structurels européens. Les systèmes de gestion et de contrôle fonctionnent d'une manière correcte et sont systématiquement optimisés afin de réduire les irrégularités au maximum.

Rappelons que les 2 programmes opérationnels FEDER et FSE sont des petits programmes à budgets restreints et dont les axes/mesures sont concentrés thématiquement. Néanmoins, les réalisations et les résultats sont d'ores et déjà positifs ce qui nous amène à adopter une stratégie similaire pour la nouvelle période 2014-2020.

Malheureusement, les petits programmes avec les petites équipes de gestion souffrent fréquemment de la surcharge administrative réglementaire et des audits disproportionnés par rapport au volume financier en jeu. Une future réglementation, retenant une réduction concrète de la charge administrative et entraînant simultanée une réduction du risque d'erreur, serait de bon augure.